



# LA CADIÈRE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

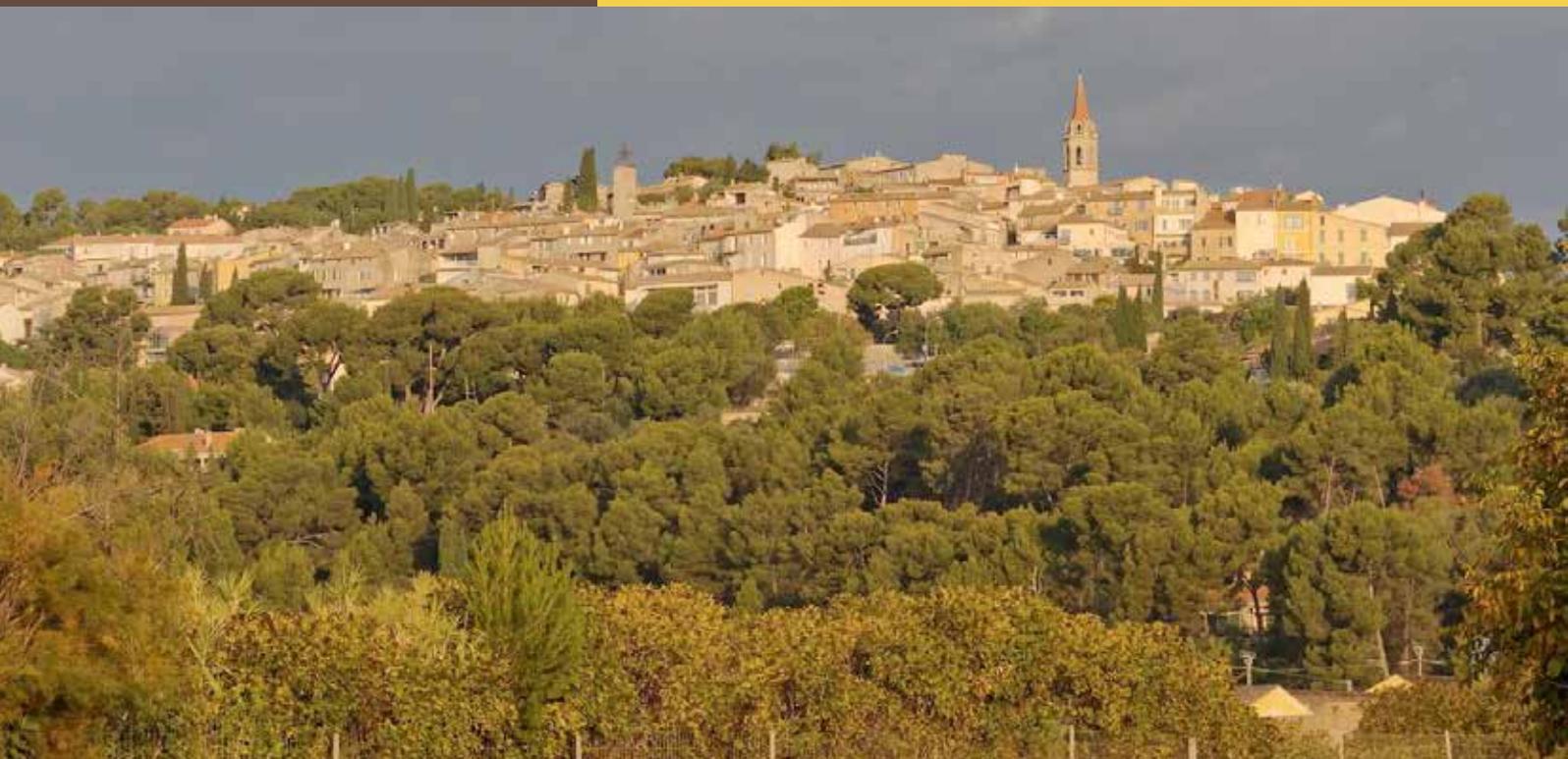
Janvier 2018

Consultable sur le site [www.lacadieredazur.fr](http://www.lacadieredazur.fr)



*La fontaine Saint-Jean*

Inscrite à l'inventaire des monuments historiques



## EDITO - VŒUX du Maire

La saison estivale n'est plus qu'un souvenir mais tellement agréable à se remémorer !

Les animations organisées par la commune et les associations locales ont procuré le plus grand plaisir aux Cadiérens, aux touristes, toujours plus nombreux à découvrir les charmes de notre village.

La qualité de vie que la plupart des habitants se plaisent à reconnaître, singularise notre territoire. Les grands espaces de nature préservés, le terroir agricole en développement constant, et ce village perché, façonné par des siècles d'histoire sont autant d'atouts qui rendent notre commune attractive.

A remarquer, aussi, le prix du foncier –terrains ou bâtiments– l'un des plus élevés de l'ouest-varois et le revenu des habitants, au diapason, confirme ce constat dans notre département.

Alors me direz-vous tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? J'aimerais pouvoir l'affirmer mais la réalité de nos difficultés qui sont celles de toutes les communes confrontées aux restrictions budgétaires et aux charges toujours plus conséquentes m'en empêche.

Je ne reviendrai pas sur les incidences financières consécutives à la mise en place du Plan de Prévention des Risques Feux de Forêt, aux investissements que représente l'entretien de près de 90 km de voirie communale et le respect des normes qui s'accumulent. Je ne peux pas éluder l'une de nos principales préoccupations, celle de devoir construire plusieurs centaines d'habitations à loyer modéré, alors que la demande locale ne le nécessite pas...

Tous les arguments indiscutables, exprimés, développés auprès de l'Etat, le prix du foncier, la stricte protection des zones naturelles et agricoles, l'offre d'emplois réduite, des transports en commun limités, ne réduisent pas les objectifs légaux.

Et les pénalités pourraient suivre et sanctionner !...

Soyons optimistes pour trouver des solutions, innover, et surtout, restons solidaires pour préserver cette force de bien vivre ensemble.

Ce bulletin municipal devrait vous permettre de constater que votre commune avec le concours de notre communauté d'agglomération réalise, entretient et embellit notre patrimoine communal.

**Cadiérennes, Cadiérens, je souhaite à chacune, chacun d'entre vous, à vos proches et vos familles, tous mes vœux pour cette année 2018 -**

*« qu'elle nous apporte la santé, la paix et la réussite ».*

René JOURDAN

**La Cadière d'Azur  
une nouvelle fois  
récompensée par une  
« Marianne du Civisme »**

Après celle obtenue en 2007 dans le prolongement des élections municipales, notre commune est honorée, grâce à ses habitants, lors des élections présidentielles qui se sont déroulées en mai 2017, la Cadière d'Azur a obtenu le meilleur classement dans la strate des 3501 à 10 000 inscrits. Le nombre de votants représentait 81.61 % des inscrits.



## Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet [www.lacadierdazur.fr](http://www.lacadierdazur.fr)

### SÉANCE DU 28 septembre 2017

#### ÉLECTION D'UN MEMBRE FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER (GROUPE D'OPPOSITION)

La séance ouverte, **Monsieur le Maire indique** aux membres de l'assemblée que Monsieur BONNET Olivier conseiller municipal démissionnaire faisait partie de la commission municipale des finances, (délibération du 26 juin 2014).

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants les différentes commissions doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur BONNET Olivier conseiller municipal d'opposition doit donc être remplacé par un élu de son groupe.

La candidature proposée par le groupe d'opposition est la suivante :  
Madame DOSTES Marie-Hélène

Et il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette candidature.

**Les membres de l'assemblée délibérant présents ou représentés désignent à l'unanimité Madame DOSTES Marie-Hélène membre de la commission municipale des finances (groupe d'opposition).**

#### ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ÉLU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DU CCAS (GROUPE D'OPPOSITION)

**Monsieur le Maire informe** les membres du Conseil Municipal que Monsieur BONNET Olivier conseiller démissionnaire était membre élu au Centre Communal d'Action Sociale (groupe d'opposition).

Conformément à l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal choisi dans l'ordre de présentation de la liste qui a obtenu ce siège afin de respecter le principe de parité (article L123-6 et R123-8 du CASF).

La candidature proposée par le groupe d'opposition est celle de Madame PATENE Régine.

Et il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette candidature.

**À l'unanimité des membres présents et représentés,** désignent Madame PATENE Régine, conseillère municipale membre élu groupe d'opposition au sein du CCAS de la Cadière d'Azur en remplacement de Monsieur BONNET Olivier.

#### VOTE DES DÉPENSES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2017/2018

**Monsieur le Maire indique** aux membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne l'activité extra-scolaire musique, celle-ci sera réalisée à compter du mois d'octobre sur 32 semaines à raison de 7 vacations à l'école élémentaire et 2,5 vacations à l'école maternelle, 2 vacations

supplémentaires étant réservées à la préparation des cours et aux représentations.

Le taux de base de la vacation proposé est de **29 euros**, cette activité représente une dépense globale de **10 672 euros** (dix mille six cent soixante-douze euros)

Pour l'activité sportive (piscine) choisie par l'équipe pédagogique et les sorties pédagogiques, une somme globale de **7 000 euros** (sept mille euros) sera allouée à l'école élémentaire pour les 7 classes et la somme de **1 500 euros** (mille cinq cent euros) pour les sorties pédagogiques pour l'école maternelle (3 classes). La commune réglant directement les factures des prestations.

**À l'unanimité les membres présents et représentés, votent les dépenses afférentes aux activités extra-scolaires et sorties pédagogiques.**

#### AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS CADIÉRENNES OCCUPANT LES INSTALLATIONS DU COMPLEXE SPORTIF

**Monsieur le Maire indique** aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agit de fixer par convention le partenariat existant entre les utilisateurs de locaux et d'installations sportives et la commune.

Ces conventions fixent les obligations réciproques des parties sur les conditions de mise à disposition, le partenariat financier, la responsabilité et les engagements de chaque association (Union Sportive Cadiérienne Foot – Yogazur – Cad Danse d'Azur - Tennis Club Cadiere (TCC) - Extrême Cadière Club - Gymnastique Volontaire la Cadière (GVLC)).

**À l'unanimité des membres présents et représentés, autorisation donnée au Maire de signer les conventions de partenariat pour l'année 2017-2018 entre la Commune et les différentes associations citées précédemment.**

#### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES CADIÉRENNES

**Monsieur le Maire explique** aux membres de l'assemblée qu'en raison de la dissolution de l'association Union Sportive Cadiérienne (USC) chaque section sportive s'est créée en association loi 1901, a déposé un dossier complet de demande de subvention. Les demandes ont été examinées d'après leurs comptes d'exploitation de l'année écoulée, ces associations uniquement sportives présentent un intérêt pour la vie et le dynamisme local d'intérêt public.

Il propose d'allouer aux associations sportives cadiériennes suivantes les montants indiqués comme suit :

- Danse : 2 500 €
- Cambo Gaïo (rando) : 600 €
- Extrême Cadière Club : 1 800 €



## SÉANCE DU 28 septembre 2017 (suite)

- Gymnastique Volontaire : 1 800 €
- Yoga : 300 €
- Foot : 10 000 €
- Tennis : 2 500 €

Le Maire précise que l'enveloppe financière globale représentant **19 500 €** a été prévue dès le budget prévisionnel 2017.

**À l'unanimité des membres présents et représentés, les subventions proposées sont octroyées.**

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME POUR LA FÊTE DES VENDANGES

**Monsieur le Maire informe** les membres du Conseil Municipal que l'organisation de la fête des vendanges organisée par l'office de tourisme de La Cadière a généré plus de dépenses que celles prévues dans le budget prévisionnel, il est donc opportun d'octroyer une subvention complémentaire de **2 000 €** à celui-ci afin qu'il puisse honorer les factures des différents intervenants.

**À l'unanimité des membres présents et représentés, Mme BONIFAY Corinne et Mme JUANICO Jeanine membres du conseil d'administration de l'office n'ayant pas pris part au vote, votent une subvention complémentaire de 2 000 € à l'office de tourisme pour la fête des vendanges.**

### FIXATION DU MONTANT DE L'ABONNEMENT ANNUEL À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**Monsieur le Maire rappelle** aux membres du Conseil Municipal que le tarif de l'abonnement à la bibliothèque municipale n'a pas été revalorisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, celui-ci est actuellement de 8 € annuel et souligne que ces cotisations apportant une aide précieuse à son fonctionnement ainsi qu'au renouvellement des livres, il propose de fixer l'abonnement à 10 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**À l'unanimité des membres présents et représentés, Il est décidé de fixer l'abonnement annuel à la bibliothèque municipale à 10 € (dix euros) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

### APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYMIELECVAR

**Monsieur le Maire expose** aux membres du Conseil Municipal, que le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 30 mars 2017 pour la modification des statuts du Syndicat.

Que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes au syndicat doivent entériner ces modifications.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal,

**À l'unanimité des membres présents et représentés décident,**

- **les nouveaux statuts du SYMIELECVAR sont adoptés,**
- **Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.**

### AVIS SUR LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES DU SIE DE BARGEMON AU PROFIT DU SYMIELECVAR

**Monsieur le Maire annonce** aux membres du Conseil Municipal, que le 28 avril 2017, le SIE de Bargemon a délibéré afin d'adhérer au SYMIELECVAR et de lui transférer l'intégralité de ses compétences, à savoir :

- 1/ Organisation de la distribution publique d'électricité sur le territoire des communes adhérentes,
- 2/ Réalisation des travaux d'investissement sur les réseaux d'éclairage public,

Que par délibération n° 56 du 13 juin 2017, le conseil syndical a approuvé l'adhésion du SIE et le transfert de ses compétences.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités adhérentes au SYMIELECVAR doivent se prononcer par délibération sur cette décision dans le délai de trois mois suivant sa notification.

L'absence de décision dans le délai vaut avis favorable.

Si la majorité des collectivités adhérentes est favorable à cette adhésion, dans les conditions de majorité requises par l'article L5211-5 du CGCT, le SIE de Bargemon sera dissous de plein droit et ses 7 communes membres (Ampus, Bargemon, Callas, Châteaudouble, Claviers, Figières et Monferrat) seront automatiquement adhérentes au SYMIELECVAR pour les compétences transférées.

**À l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **l'adhésion et le transfert des compétences du SIE de BARGEMON au profit du SYMIELECVAR sont acceptés**
- **et donnent au maire l'autorisation de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

### PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME

La séance ouverte, **Monsieur le Maire rappelle** aux membres de l'assemblée que par arrêté préfectoral n°35/2014 du 27 novembre 2014, le Préfet du Var a transformé la Communauté de Communes Sud Sainte Baume en Communauté d'Agglomération, régie par les statuts annexés au dit arrêté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Du fait de cette transformation, un certain nombre de compétences ont été transférées des communes à la Communauté d'Agglomération à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Puis dans le courant de l'exercice 2015 et jusqu'à la délibération du conseil communautaire du 18 janvier 2016 d'autres compétences ont été transférées, comme de nouvelles voiries communautaires.

De plus en application de la loi NOTRe, les EPCI sont compétents en matière de promotion du tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce transfert de charges touche les communes du Haut Pays, les communes du littoral ayant conservé leur autonomie conformément à la loi « Montagne 2 » votée par le Parlement en décembre 2016.

Enfin, des évolutions en matière de transports publics nécessitent un réexamen des charges et des produits transférés.

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, l'évaluation des charges relatives à l'ensemble de ces compétences ainsi transférées, arrêtée à la date de la délibération du 18/01/2016, revient à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Le rapport adopté par la Commission en date du 12 juin 2017 doit être soumis aux conseils municipaux des communes membres, puisque l'évaluation doit être déterminée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa II de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, adoptés sur le rapport de la CLECT. Et il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ce dit rapport.

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 juin 2017, pour le transport, la promotion du tourisme et la voirie d'intérêt communautaire est approuvé.**



## SÉANCE DU 28 septembre 2017 (suite)

### PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME

La séance ouverte, **Monsieur le Maire indique** aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L 5211-39 du C.G.C.T., à l'arrêté préfectoral n°35/2014 en date du 27 novembre 2014 portant transformation de la communauté de communes Sud Sainte Baume en communauté d'agglomération, le Président de la communauté doit présenter chaque année le rapport d'activité de l'établissement public, Que ce rapport a été présenté en conseil communautaire du 26 juin 2017 et que celui-ci doit être ensuite communiqué aux Maires de chaque commune membre pour faire l'objet d'une communication aux conseils municipaux en séance publique.

Monsieur le Maire donne explications et éclaircissements sur les points les plus importants et demande aux membres du conseil municipal de prendre acte dudit rapport.

**À l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante disent avoir pris connaissance du rapport d'activité 2016 de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.**

### AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CAUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE SUR LA COMMUNE

**Monsieur le Maire confirme** aux membres du Conseil Municipal, qu'une convention d'objectifs avait été passée fin 2014 pour une mission de consultance architecturale à la fois pour des conseils aux particuliers pour assurer la qualité architecturale et la bonne insertion dans le site environnant, mais aussi, à la municipalité, pour des avis sur les dossiers de permis de construire. Le CAUE détermine la philosophie de la consultance et met en place le système Monsieur le Maire précise que l'architecte conseil est choisi par la commune, un contrat de mission est signé avec l'architecte désigné, celui-ci étant rémunéré directement par la commune.

Et il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le renouvellement de cette prestation.

**À l'unanimité les membres présents et représentés approuvent la convention d'objectifs avec le CAUE pour la mission architecturale pour une durée de 3 ans à la date de la signature.**

**Autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention et le contrat de mission avec l'architecte désigné.**

### AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ POUR L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

**Monsieur le Maire indique** aux membres du Conseil Municipal, que le précédent marché, intitulé « Organisation et Animation Des Nouvelles Activités Périscolaires, du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement », signé le 28 avril 2014 pour une durée de 29 mois s'est terminé le 31 août 2017. Le titulaire était l'ODEL Var.

Il s'agissait d'un marché à bons de commande.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 18 juillet 2017 pour le marché intitulé « Organisation et l'Animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (En raison du choix de la commune de revenir à la semaine d'école de 4 jours, les prestations concernent uniquement l'ALSH).

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans.

D'un montant minimum sur la durée du marché de : 150 000,00 € HT,

D'un montant maximum sur la durée du marché de : 500 000,00 € HT.

Une première commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 septembre 2017 pour procéder à l'ouverture des plis.

Une deuxième commission d'appel d'offres a eu lieu le 14 septembre 2017 pour procéder à l'attribution, après analyse et vérification des 2 offres obtenues.

La Fédération des Œuvres Laïques du Var, dont l'offre est la moins disante, a été retenue pour un montant de, **267 503,75 €** (exonérée de TVA)

**À l'unanimité des suffrages des membres présents et représentés Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de services avec la Fédération des Œuvres Laïques du Var (FOL) ainsi que toutes les pièces annexes.**

### AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC L'ONF LA CONVENTION DE CONTRÔLE DE DÉBROUSSAILLEMENT POUR L'ANNEE 2017

**Monsieur le Maire rappelle** aux membres du Conseil Municipal, que le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code Forestier qui le définit «comme l'ensemble des opérations dont l'objet est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal».

En application de l'article L134-7 du Code Forestier, la commune est responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage sur son territoire. En conséquence, elle doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires (que ce soit des constructions, des installations, des terrains, des campings ou des voies d'accès), obligations définies, dans le département du Var, par l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015.

Dans ce cadre, la commune mandate l'Office National des Forêts pour réaliser sur le territoire communal des missions de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

L'O.N.F. accepte les missions confiées, hors des forêts relevant du régime forestier conformément à l'article L221-6 du Code Forestier.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est signée chaque année. La durée de cette nouvelle convention couvrira la période du **1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 mars 2018.**

La rémunération de l'O.N.F. est de **580 euros H.T. par journée d'intervention et 290 euros H.T. par demi-journée d'intervention**, qu'il s'agisse de réunion d'information/sensibilisation ou de tournées de contrôle sur le terrain. Le montant de la rémunération correspondant à 5 journées s'élèvera à **2900 € HT.**

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Maire est autorisé à signer une nouvelle convention avec l'O.N.F. pour le contrôle du débroussaillage obligatoire, année 2017 et début 2018.**



## SÉANCE DU 28 septembre 2017 (suite)

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017  
-COMMUNE-

**Monsieur le Maire rappelle** aux membres du Conseil Municipal les délibérations de l'approbation du budget primitif 2017 et du compte administratif 2016, l'état des restes en dépenses à réaliser de l'exercice 2016 à reporter sur l'exercice 2017.

Souligne que ce budget supplémentaire reste fidèle aux orientations budgétaires arrêtées lors de l'adoption du budget primitif et qu'il s'inscrit dans la politique générale de la commune.

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est adopté de la façon suivante :**

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
<b>Au niveau de l'article avec les opérations – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 534 751,81€	1 534 751,81€
<b>Au niveau du chapitre – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 094 253,25€	1 094 253,25€
<b>TOTAL</b>	2 629 005,06€	2 629 005,06€

## Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

- **Décision n°2017/11** : Attribution de marché de travaux à bons de commande pour une durée de 4 ans "Travaux de réfection de la voirie communale n°2016-T002-CP-01-01", à COLAS MIDI MÉDITERRANÉE SAS, basée à La Seyne-sur-Mer, 173 Avenue de Bruxelles, pour un montant minimum de 400 000 euros et un maximum de 2 000 000 euros.
- **Décision n°2017/12** : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 500 000 euros auprès de la caisse régionale du crédit mutuel méditerranéen pour le financement de la mise aux normes du chemin de Cuges dans le cadre du PPRIF.
- **Décision n°2017/13** : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 85 000 euros auprès de la caisse régionale du crédit mutuel méditerranéen pour le financement du renouvellement des réseaux d'eau potable dans le centre ancien.
- **Décision n°2017/14** : Attribution de marché de services "Entretien des espaces verts des trois cimetières communaux" à ESAT BIDART basé à Six-Fours - 196 rue Jardin d'Anne-Marie pour un montant de 19 570 euros HT.

## Finances, fiscalité et pénalités «logements sociaux»

- À compter de 2015 l'État a mis à contribution l'ensemble des collectivités locales d'une part par la baisse de notre dotations globale de fonctionnement pour un montant de 235 679,00 € et d'autre part la hausse de notre contribution au Fond de péréquation des ressources communales de 89 298,00 €. Nos recettes au cours des 3 dernières années ont diminué de 324 977,00 €
  - Dans sa séance du 14 avril 2017 et à l'unanimité le conseil municipal après avoir constaté que les taux des taxes locales étaient inchangés depuis 2009, décide de les majorer de :
    - pour la Taxe d'habitation + 5,59%
    - pour le Foncier bâti + 5,02%
    - pour le Foncier non bâti + 5,59%
 soit une augmentation des recettes de l'ordre de 163 000 €.
  - La loi SRU qui impose à certaines communes l'obligation de construire des logements sociaux permet aussi à l'État d'appliquer des pénalités aux collectivités qui, comme la nôtre, ne peuvent atteindre les objectifs fixés.
- À la fin 2016 le montant des pénalités calculé par l'État s'élève pour La Cadière d'Azur à 1 227 356,00 € (le montant des pénalités 2017 n'est pas connu à ce jour).

Pour l'instant, ces pénalités ne sont pas exigibles en raison des investissements réalisés pour la construction de logements sociaux. Il faut rappeler qu'à ce jour notre parc de logement à loyer modéré comprend 138 appartements **et que l'objectif qui nous est imposé pour 2025 est de l'ordre de 600...**

## Recensement 2018

Du 18 janvier au 17 février 2018 inclus, des agents recenseurs munis d'une carte "bleue blanc rouge" avec photo se présenteront à votre domicile.

Ces agents pourront vous apporter une aide aux remplissage des imprimés et vous proposeront de réaliser ce recensement par internet.

Merci de réserver le meilleur accueil aux agents.

Jacques BERTOLINO, chef de poste de la police municipale coordonne les agents recenseurs.



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## COMMUNE LA CADIÈRE D'AZUR

Par délibération n°6 en date du 30 mai 2017, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n°2017/05 en date du 06 décembre 2017, Monsieur le Maire de la Commune de La Cadière d'Azur a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du P.L.U. Cette enquête publique porte sur la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de La Cadière d'Azur et sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de PLU se décline autour de trois principes forts définis à partir du diagnostic et détaillés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui sont : renforcer et préserver l'économie agricole, accompagner le développement communal, encadrer le développement communal en préservation et en favorisant le cadre de vie, les paysages et le patrimoine.

À cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de P.L.U, dans les formes prévues à l'article R. 153-19 du code de l'urbanisme. L'enquête publique se déroulera du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 12 février 2018, soit 36 jours consécutifs.

Par décision du 29 novembre 2017 n°E17000082/83, le Tribunal Administratif de Toulon a désigné Monsieur Olivier LUC, en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie Annexe, selon les modalités suivantes :**

- le lundi 08 janvier 2018 de 9h à 12h
- le jeudi 11 janvier 2018 de 14h à 17h
- le samedi 20 janvier 2018 de 9h à 12h
- le mardi 23 janvier 2018 de 14h à 17h
- le lundi 29 janvier 2018 de 14h à 17h
- le lundi 05 février 2018 de 14h à 17h
- le lundi 12 février 2018 de 14h à 17h

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 8 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus, à la mairie annexe, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur :

- par courrier, jusqu'au 12 février 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, en Mairie de La Cadière d'Azur, 11 Rue Gabriel Péri, 83740 LA CADIÈRE D'AZUR

- par voie électronique, jusqu'au 12 février 2018 minuit, à l'adresse suivante : [plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr](mailto:plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr)

Elles seront tenues à la disposition du public, en mairie annexe, dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : [www.lacadieredazur.fr](http://www.lacadieredazur.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie, dès la publication de l'arrêté ouvrant l'enquête publique. Les observations, propositions et contre-propositions du public sont également consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur représente l'autorité compétente auprès de laquelle les informations peuvent être demandées concernant le dossier objet de l'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur qui sera chargé de les clore. Dès réception des registres et des documents annexés, le Président de la commission rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au maire de la commune de La Cadière d'Azur, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera également adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon et à Monsieur le Préfet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie annexe (au service urbanisme, 2<sup>ème</sup> étage), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la commune de La Cadière d'Azur.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur devra délibérer pour approuver le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier des observations du public et du rapport de l'enquête, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme.



## OFFICE DES SPORTS

L'Union Sportive Cadiérenne comité directeur a été dissoute cet été. Ainsi chaque ramification de ce comité directeur a été déclarée en association indépendante loi 1901.

Afin de combler le manque du comité directeur, la commune, a créé l'Office des Sport devenant ainsi l'interlocuteur des associations sportives gravitant autour du complexe sportif François Itrac et sur notre territoire.

Le rôle de l'Office des Sports est d'accompagner, aider, soutenir nos associations sportives dans leurs disciplines et leur projets futurs.

L'Office des Sports est en charge de l'organisation de manifestations sportives telle que la course des vignes, de gérer le planning d'occupation de nos infrastructures sportives, et d'être le lien entre la commune et les sportifs de la Cadière.

Le projet tel que le city stade fait partie des prérogatives de ce service.

## La bibliothèque et ses bénévoles vous souhaitent ses bons vœux pour 2018

Nous vous attendons aux horaires suivants :

**Mercredi 16h30 - 18h**

**Jeudi 9h30 - 11h30**

La cotisation est de 10 euros par an.

L'équipe assure l'achat des livres 3 fois par an ainsi que l'enregistrement, le classement, l'entretien des livres.

La médiathèque de Draguignan nous fournit 2 fois par an, en romans policiers et autres.

### Quelques titres récents :

› **Le Goncourt** : « L'ordre du jour » d'Eric Vuillard

› **Le Médicis** : « Les Huit montagnes » de Paolo Cognetti

› **Le Prix FNAC** : « Bakhita » de Véronique Olmi

et « Chante rossignol » de Gilbert Bordes

« La Beauté des jours » de Claude Gally

Le 25 août 2017, Madame Valérie BOUIN et Monsieur Sébastien ANTONI ont offert à notre commune, le tableau «La Cadière d'Azur».

Peint en 2004, par Madame Josyane Amandine ANTONI leur maman, qui adorait son village, il est le symbole pictural harmonieux, paisible, de cette vie cadiérenne qui l'a accompagnée jusqu'à son décès en 2004.

« La Cadière d'Azur, sous un ciel bleu, semble jaillir, unifiée, paisible d'une nature protectrice foisonnante et créatrice, dans un patchwork de couleurs tout à la fois plein de force et de sérénité. Cette œuvre est visible à l'Hôtel de Ville.

Encore tous nos remerciements renouvelés, sincères et chaleureux à Madame BOUIN et Monsieur ANTONI.





## Palmarès du Jury Régional LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS « QUALITÉ DE VIE 2017 »

Le 18 septembre dernier, le Maire, les deux adjointes chargées du fleurissement et embellissement du village et du tourisme, et le directeur des services techniques accueillèrent à la salle Fontanarosa les quatre représentants du Jury Régional.

Le maintien de la 2<sup>ème</sup> Fleur allait dépendre de leur ressenti, après une matinée d'échanges à cœur ouvert et visites dans la forêt du Défends et les rues du village.

Le 11 décembre 2017, nous avons reçu du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur la lettre que nous portons à votre connaissance.

*WJ*

COMITÉ RÉGIONAL DE TOURISME

Provence-Alpes-Côte d'Azur  
TOURISME

Marseille, le 28 novembre 2017

**COURRIER ARRIVÉ**  
LE 11 DEC. 2017  
LA CADIÈRE D'AZUR (VAR)

**Le Président**  
Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Député européen

Monsieur René JOURDAN  
Maire de la Cadière d'Azur  
Hôtel de Ville de la Cadière d'Azur  
6 Rue Gabriel Péri  
83740 LA CADIÈRE D'AZUR

Nos Réf. : RM/BP/CL/N° 1924  
Objet : Label Villes et Villages Fleuris « Qualité de Vie » 2017

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le Jury Régional du Label Villes et Villages Fleuris « Qualité de Vie » en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui s'est réuni le mardi 21 novembre dernier, a décidé de maintenir le **Label « 2 Fleurs »** de votre commune avec les **Encouragements** du Jury Régional, destinés à honorer les progrès accomplis.

Je suis très heureux de pouvoir ainsi récompenser les efforts que vous et vos équipes réalisez au quotidien pour votre commune et vos administrés.

Félicitations pour ce travail remarquable qui permet au territoire régional, d'être toujours plus accueillant.

Je ne manquerai pas de vous informer de la date de la remise des prix du Palmarès 2017, qui aura lieu dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Région début 2018. Une invitation vous parviendra ultérieurement

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Renaud MUSELIER

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Villes et Villages Fleuris

France.fr

Immeuble Le Noailles - 62, 64 La Canetière - CS 10000 - 13231 Marseille Cedex 01  
Tél. : 33 (0)4 91 56 47 00 - Fax : 33 (0)4 91 56 47 01  
www.tourismopaca.fr

SIRET 349 518 530 000 51 - APE 8413Z



## Un conciliateur à La Cadière

Pour des petits litiges entre voisins  
un conciliateur sera aussi à La Cadière d'Azur  
à partir de janvier 2018.

Chacun pourra le consulter  
Sur rendez-vous, 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois  
de 9h à 12h à la Mairie Annexe

Pour plus de renseignements s'adresser à la Mairie  
04 94 98 25 25

## « Du donneur aux patients »

L'Établissement Français du Sang (EFS) du site de Toulon avec lequel notre Commune est partenaire, nous a annoncé les prochaines dates des collectes mobiles de sang pour l'année 2018.

Nous vous les communiquons et vous remercions - pour les malades- qui pourront bénéficier de vos dons volontaires et bénévoles.

LUNDI 12 FÉVRIER DE 15H à 19H30

LUNDI 9 AVRIL DE 15H à 19H30

VENDREDI 8 JUIN DE 8H à 12H30

LUNDI 6 AOÛT DE 15H à 19H30

LUNDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE DE 15H à 19H30

VENDREDI 14 DÉCEMBRE DE 8H à 12H30

Les collectes se dérouleront à la salle FONTANAROSA, à l'exception de celle du 6 AOÛT qui aura lieu à l'Espace Culturel.

## ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

A l'ensemble de nos électeurs,

Je tiens tout d'abord à vous rassurer car nous sommes toujours présents pour représenter vos voix.

En effet, M. Olivier Bonnet a dû abandonner son mandat de conseiller municipal au profit de son mandat de juge à la chambre de commerce où il siège (non cumul des mandats).

Nous tenons à le remercier pour son travail jusque là réalisé à nos côtés.

Mme Régine Patène, déjà plusieurs fois conseillère municipale, nous a donc rejoint dans l'ordre de la liste officielle.

Mais l'aventure continue...

Nous croyons toujours en la force d'alternance crédible que nous représentons.

En attendant, nous nous efforçons d'apporter notre pierre à l'édifice, si petite soit-elle, au sein de l'actuel Conseil Municipal. Mais nous restons à votre écoute afin de construire et préserver ensemble notre belle commune.

Comme vous avez pu le constater au village, le jardin de la tour, chemin des baumes s'est doté récemment d'un city stade tellement attendu par nos jeunes concitoyens .. Mieux vaut tard que jamais comme dit le proverbe.

Mais nous sommes conscients que chaque réalisation est un investissement financier pour notre petite commune, malgré les diverses subventions qui peuvent être apportées. Sauf qu'un programme d'aide aux communes avait été mis en place par le département du Var il y a quelques années, ce qui aurait donc permis la construction de celui-ci pour un euro symbolique.

La commune mettant uniquement le terrain à disposition et le département assurant la construction. Or, nous le regrettons. Nombreuses ont été les communes varoises à avoir fait bénéficier leur jeunesse et leurs familles de cet équipement.

Mais il faut tout de même honorer l'effort de la municipalité consenti auprès de nos jeunes...

Une belle année sportive à venir, remplie de cris joyeux d'enfants sur ce lieu est à souhaiter.

Nous profitons donc de cet écrit pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes de fin d'année ainsi qu'une Très bonne année à venir.

Très Cordialement.

Marie-Hélène Dostes et l'Equipe "Tradition Terroir Modernité"

contact : [mhdostes83@yahoo.fr](mailto:mhdostes83@yahoo.fr)



# Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) de la Sainte-Baume

## 2017, ON TOUCHE AU BUT

2017 était annoncée comme une année exceptionnelle, et il se pourrait bien qu'elle le soit à de nombreux égards.

### Février - Juin 2017 :

#### après la concertation, l'heure de la consultation officielle

Depuis le 8 février 2017, date à laquelle les élus du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume ont validé et voté le projet de Charte à l'unanimité, on a parlé du projet de Parc au sein de tous les conseils municipaux et communautaires du territoire. Les uns après les autres, les communes, intercommunalités et départements concernés par le périmètre d'étude se sont prononcés quant à leur souhait d'adhérer, pour les quinze années à venir, au projet de Parc et par là-même au contenu de la Charte, document engageant l'ensemble de ses signataires. Ce document contractuel est consultable en ligne dans la Docutheque du Projet de Parc sur <http://www.pnr-saintebaume.fr/docutheque.html>.

Il ressort de cette consultation officielle des collectivités membres un élan d'enthousiasme. En effet, 26 des 29 communes ont choisi d'adhérer au PNR de la Sainte-Baume. C'est également le cas de l'ensemble des intercommunalités qui ont marqué par là tout l'intérêt qu'elles portent à ce projet de territoire. Nous connaissons désormais le périmètre du futur Parc qui compte près de 81 000 ha et quelque 58 500 habitants.



Cette étape, qui engage les collectivités et définit le territoire de mise en œuvre de la Charte, une fois passée, permet au projet de poursuivre sa route vers la labellisation. Le dossier complet et bien ficelé a été soumis par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux instances nationales, sollicitées pour rendre leur dernier avis.

### Septembre 2017 : le grand oral à Paris

Le mercredi 20 septembre 2017, à Paris, lors de la session de rentrée du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP), une délégation d'élus et de techniciens du projet de Parc et de la Région a été auditionnée en vue de permettre aux instances nationales qui suivent le projet depuis ses débuts de prononcer un avis final sur notre projet de territoire. Un avis favorable pour la création de notre PNR a été rendu à l'unanimité. La Fédération française des PNR a également émis un avis favorable à l'unanimité. Ce genre d'avis rendus est exceptionnel et démontre la qualité du travail accompli collectivement.

Dans ce contexte, la délégation est revenue confiante quant à la possibilité pour notre territoire d'être consacré en cette année de festivités.

### Octobre 2017 : du festif à la « presque » consécration

Le 8 octobre dernier, Riboux, la plus petite commune du projet de Parc était à la fête. Fêter le Projet de Parc à Riboux, en cette année particulière, semblait évident. A l'aube de la création de notre PNR, après plus de quarante ans de détermination, c'était comme un hommage rendu à Suzanne ARNAUD, Maire de Riboux qui a été l'une des pionnières dans la création du PNR de la Sainte-Baume et relança l'idée en 2008. Le village de Riboux a constitué le parfait écrin pour fêter le territoire. Grâce à sa configuration, il y avait plus que jamais de la convivialité dans cette journée !

Selon les estimations, près de deux mille personnes ont pu profiter de la riche programmation. Atteindre ce niveau de fréquentation était largement au-delà de nos espérances. Devons-nous y voir le signe que nous approchons de notre objectif... En effet, comme Michel GROS a eu l'immense honneur et joie de l'apprendre au public venu nombreux, le Parc, c'est pour bientôt. En cette fin d'année de festivités autour des « 50 ans des Parcs naturels régionaux de France », un 52<sup>ème</sup> Parc va voir le jour et ce sera le nôtre !!!

Cette information a été confirmée à Paris quelques jours plus tard, le 12 octobre très exactement, à l'occasion de l'événement célébrant le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la création des Parcs naturels régionaux de France par le Général de Gaulle en 1967. Une délégation de représentants des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur avait fait le déplacement, accompagnée de Jacqueline BOUYAC, Conseillère régionale déléguée aux Parcs naturels régionaux. Réunis dans l'hémicycle de la Région Ile de France, en présence de sa Présidente, Valérie PECRESSE, Nicolas HULOT, Ministre de la Transition écologique et solidaire, et Michaël WEBER, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ont tout deux annoncé la création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume comme 52<sup>ème</sup> PNR de France. Au cours de cette journée de célébration et d'ouverture du village des Parcs regroupant les 51 PNR existants, sis à Bercy Village, Michel GROS a pu échanger avec le Ministre d'Etat afin de l'inviter à l'inauguration du Parc et lui remettre le livre « Sainte-Baume - une nature d'émotions » du photographe Denis CAVIGLIA.

En 50 ans, 51 territoires ont été labellisés « Parc naturel régional » en raison de leur fragilité mais également de la richesse de leurs patrimoines naturels et culturels, de la qualité de leurs paysages et de leurs environnements ainsi que de leurs caractères remarquables.

Et peut-être bien : 52 ! Il reste, en effet, au Premier Ministre à labelliser par voie de décret ce dernier Parc pour lui permettre de voir le jour avant la fin de cette année.

Comme annoncé en entame, 2017 a toutes les apparences d'une année exceptionnelle.

### En 2018, une autre vie va commencer à s'inventer en Sainte-Baume.

**Le mercredi 20 décembre, le journal officiel a publié un décret annonçant la création du parc naturel régional de la Sainte-Baume. Celui-ci est donc classé pour une durée de 15 ans.**



## Création et mise en service d'une borne de rechargement pour véhicules électriques au parking des anciens combattants

(parking situé sous la Maison du Terroir et du Patrimoine)

La municipalité informe ses administrés que depuis le 19 décembre 2017, une borne de rechargement pour véhicules électriques est en service sur le parking des Anciens Combattants (parking situé sous la Maison du terroir et du Patrimoine) permettant la recharge d'un ou deux véhicules à la fois.

L'installation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques sur le domaine public, encouragera l'éco-tourisme et valorisera le territoire communal de La Cadière d'Azur, tout en contribuant également à la réduction des gaz à effet de serre.

Grâce désormais à l'augmentation de leur autonomie, cela peut répondre aussi aux attentes d'administrés susceptibles d'acquérir un véhicule électrique pour leurs déplacements quotidiens, tout comme favoriser la venue de vacanciers et/ou promeneurs, voulant profiter des attraits touristiques du village et de la qualité de son artisanat et de ses commerces.





DÉPARTEMENT DU VAR



MAIRIE  
DE  
LA CADIÈRE-D'AZUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12 JUL. 2017

La Cadière-d'Azur, le 11 JUL. 2017

Monsieur Jean-luc VIDELAINE  
Préfet du Var  
Préfecture du Var  
112 ème Boulevard du Régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX.

Nos réf. : R.J/ E.F/LM

Objet : Obligation SRU en matière de LLS.

Monsieur le Préfet,

La loi « Egalité et Citoyenneté » introduit des possibilités d'exemption précisées dans le décret du 5 mai 2017.

Notre commune, et chacun se plaît à le reconnaître, compte certes plus de 3 500 habitants et malgré une forte pression foncière a voulu et su conserver sa ruralité et son économie agricole.

La zone urbaine (U) représente 2% du territoire pour passer à 3% dans le PLU, la zone agricole (A) qui recouvre déjà 33% de la commune progresse de 11% pour atteindre 44% dans le PLU, les zones naturelles (N) totalisent 43% de la surface au POS et de 34% au PLU.

A noter que les emplois sont peu nombreux, la grande majorité de nos administrés travaillent hors commune ce qui génère une circulation automobile importante, puisque les transports en communs existant sont très insuffisants.

Les espaces urbanisables, rarissimes, à des prix très élevés, rendent difficiles pour ne pas dire impossibles les acquisitions de terrains pour y construire des logements sociaux.

La Cadière d'Azur, au cœur d'un terroir de grande qualité connaît un développement exceptionnel de son vignoble.

Protéger la zone agricole est notre mission, je crois pouvoir affirmer que nous l'avons remplie.

Nous juger comme une commune urbaine n'est ni raisonnable, ni acceptable.

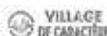
Il faut admettre, comprendre, que malgré tous nos efforts nous ne parviendrons pas à atteindre l'objectif fixé par la loi SRU et je ne peux que vous demander, Monsieur le Préfet, de pouvoir bénéficier d'une dérogation.

Je reste à votre entière disposition et celle de vos services ; ils connaissent parfaitement ma commune et ses spécificités : contraintes d'un PPRIF, prix et manque de terrains urbanisables, situation d'un village perché à protéger, extraordinaire dynamisme de ses vignerons, grands espaces naturels.

Je me persuade que vous serez sensible aux arguments présentés, et que vous nous apporterez toute votre aide.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma respectueuse considération.

Le Maire,  
René JOURDAN.



Rue Gabriel Péri - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR  
Téléphone 04 94 98 25 25 - Télécopie 04 94 98 25 26  
Service de l'Urbanisme 04 94 98 25 21 Comptabilité 04 94 98 25 22 Police municipale 04 94 98 25 23





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var

Toulon, le 30 OCT. 2017

service habitat et rénovation urbaine  
bureau politique de la mixité sociale

Affaire suivie par :  
Nathalie Coquelet  
Téléphone 04 94 46 80 28  
Fax 04 94 46 80 07  
Courriel : [nathalie.coquelet@var.gouv.fr](mailto:nathalie.coquelet@var.gouv.fr)



Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 11 juillet 2017, vous sollicitez pour votre commune une dérogation à l'application de l'article 55 de la loi SRU.

Pour pouvoir bénéficier d'une dérogation, les communes doivent répondre à l'un des critères fixés à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation :

- être situées hors d'une agglomération de plus de 30 000 habitants et potentiellement insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les transports en communs (à ce jour, la commune de la Cadière-d'Azur n'est pas identifiée comme telle) ;
- concernant le critère d'inconstructibilité, il convient que plus de la moitié du territoire communal urbanisé y soit soumis et résultant :
  - d'une zone A, B ou C d'un plan d'exposition au bruit approuvé en application de l'article L. 112-6 du code de l'urbanisme,
  - des servitudes de protection instituée en application des articles L. 515-8 à L. 515-11 du code de l'environnement,
  - de l'application du règlement d'un plan de prévention des risques technologiques ou d'un plan de prévention des risques naturels définis, respectivement, aux articles L. 515-15 et L. 562-1 du même code, ou d'un plan de prévention des risques miniers défini à l'article L. 174-5 du code minier.

L'analyse de ces critères conduite par la DDTM a montré que seulement 19 % du territoire urbanisé de votre commune peuvent être considérés comme inconstructibles.

Bien que sensible aux arguments évoqués dans votre courrier, ceux-ci ne permettent pas de bénéficier du dispositif d'exemption.

Par ailleurs, certains engagements ont été pris par la commune lors de la commission départementale qui s'est tenue le 02 mai 2017 :

Monsieur René JOURDAN  
Maire de la Cadière d'Azur  
Hôtel de ville  
83740 LA CADIERE D'AZUR

- la signature du contrat de mixité sociale pour lequel votre conseil municipal a délibéré favorablement le 06 décembre 2016,
- la mise en place d'une zone d'aménagement différé (ZAD), laquelle sera effective courant novembre 2017,
- une communication en faveur du conventionnement sans travaux et sur le dispositif « louer abordable ».

Le service habitat et rénovation urbaine de la DDTM reste donc à votre disposition pour vous assister dans la réussite de l'ensemble de ces engagements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet  
  
Jean-Luc VIDELAINE

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX  
Accueil du public DDTM : 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon  
Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 - Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr)  
[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)



DÉPARTEMENT DU VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



21 NOV. 2017

La Cadière-d'Azur, le 20 NOV. 2017

**Mairie  
DE  
LA CADIÈRE-D'AZUR**

Monsieur le Préfet  
Préfecture du Var DDTM  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX

Nos réf. : R.J/ E.F/L.M

Dossier suivi par Nathalie Coquelet

Monsieur le Préfet,

J'ai bien reçu le 7 novembre courant votre courrier daté du 30 octobre en réponse à ma lettre du 11 juillet 2017 relative aux obligations SRU en matière de LLS.

Je constate avec une certaine satisfaction que nos arguments qui démontrent, me semble-t-il, que les objectifs fixés par la loi ne pourront pas être atteints, ont retenu votre attention.

Cependant, et je le regrette fortement, vous m'indiquez que ma commune ne pourra pas bénéficier du dispositif d'exception inscrit dans la loi « Egalité citoyenneté ».

Je ne peux que revenir vers vous et vous demandez, de nouveau, que vos services réexaminent la situation particulière de La Cadière d'Azur.

En ce qui concerne les engagements pris lors de la réunion de la commission départementale du 2 mai 2017, je tiens à vous préciser :  
que la convention de mixité sociale telle que soumise à l'approbation du conseil municipal le 6 décembre 2016 doit être modifiée, certains projets de LLS y figurant ne seront pas réalisables dans des délais raisonnables. Notre PLU soumis à l'enquête publique début janvier 2018 ne sera approuvé que dans quelques mois. Actuellement, les règles d'urbanisme appliquées sont celles du RNU. La zone d'aménagement différé (ZAD) a été créée par délibération du conseil municipal le 30 mai 2017 et l'arrêté signé par vos soins le 9 novembre 2017.

Je vous remercie pour toute l'attention que vous porterez à ma lettre.

Je me permets de vous dire qu'il me serait très agréable de vous faire découvrir ma commune et de vous en présenter toutes ses spécificités évidentes, à la date de votre choix.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,  
René JOURDAN.



Rue Gabriel Péri - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR  
Téléphone 04 94 98 25 25 - Télécopie 04 94 98 25 28



Service de l'Urbanisme 04 94 98 25 21 Comptabilité 04 94 98 25 22 Police municipale 04 94 98 25 23



## NAISSANCES

ROMAN Eléna.....	13 Janvier à la Ciotat
MARC Louna (décédée).....	23 Janvier à Toulon
HAMMAMI Synaïa.....	18 Février à Toulon
HEUGEBAERT Djensy.....	5 Mars à la Ciotat
LEPACHELET PORTET Elyo.....	5 Mars à la Ciotat
VILLA Mayline.....	18 Mars à la Ciotat
LARACCA Jayan.....	8 Avril à la Ciotat
BEYER Gabriel.....	9 Avril à la Ciotat
HAUTOT Lana.....	11 Avril à la Ciotat
BERNARD Arthur.....	27 Avril à la Ciotat
DELUY Nathan.....	3 Mai à Toulon
SORRENTINO Victoire.....	17 Mai à la Ciotat
FONSECA JANVIER Marius.....	18 Mai à la Ciotat
LAWRIE Evan.....	20 Mai à la Ciotat
ANGELETTI Rosalie.....	28 Mai à Marseille
DE CINTAZ Nathan.....	6 Juin à la Ciotat
VALLARINO Olivia.....	16 Juin à la Ciotat
ROSSAT Gaëtan.....	25 Juin à la Ciotat
RODRIGUEZ Louka.....	27 Juin à la Ciotat
BRISSON Anaé.....	1 <sup>er</sup> Juillet à Toulon
FLORIS James.....	17 Juillet à la Ciotat
HELLEC Léna.....	13 Juillet à la Ciotat
BOOS REGULA Quentin.....	19 Juillet à la Ciotat
ESCORIZA Léana.....	21 Juillet à la Ciotat
ESCORIZA Lou.....	21 Juillet à la Ciotat
LEPACHELET Théa.....	3 Août à la Ciotat
GONGORA LAVITOLA Timéo.....	8 Août à la Ciotat
EL YAZIDI Khelifa.....	8 Août à Toulon
ROIG Paolo.....	11 Septembre à la Ciotat
CANAUD Gabriel.....	17 Septembre à la Ciotat
FERNANDO Ambre.....	22 Septembre à la Ciotat
CLAIR Tao.....	23 Septembre à la Ciotat
POUTET Rose.....	2 Octobre à la Ciotat
CECCALDI FERREOL Paul.....	18 Octobre à la Ciotat
PERCEPIED Lou.....	17 Octobre à la Ciotat
BOCK Robin.....	20 Octobre à la Ciotat
GAIMARD Giulia.....	19 Octobre à la Ciotat
PIALOT Esmée.....	23 Octobre à Marseille
SORRENTINO Lia.....	2 Novembre à la Ciotat
MEROLLA Valentine.....	6 Novembre à la Ciotat
THERON Aaron.....	13 Novembre à la Ciotat
LAURENT Oscar.....	14 Novembre à la Ciotat
BILLAULT Isis.....	9 Décembre à la Ciotat

## MARIAGES

Laëtitia PLENEL & André QUAINON.....	4 Février
Claire FONTENILLE & Jonathan MOUCHE-IMBERT.....	1 <sup>er</sup> Avril
Ghislaine PIOMBO & Jean CAPIZZI.....	5 Mai
Alice ESTIENNE & Jean-Sébastien FREMAUX.....	6 Mai
Linda FAWCETT & David HAFFNER.....	27 Mai
Christiane SOUBEYRAND & Alain MALÉZET-DESMOULINS.....	29 Mai
Bérangère VALLENET & Claude SAMAT.....	3 Juin
Roxane SIRVENT & Steve DURIEUX-TROUILLETON.....	10 Juin
Béatrice SAUTEREAU & Thierry MAES.....	10 Juin
Clémentine MATHIEU & Daniel TERPSTRA.....	17 Juin
Aurore JOLY & Julien CASTELL.....	26 Juin
Sandra PHILEMOND-MONTOUT & Frédéric LAPLACE.....	1 <sup>er</sup> Juillet
Ariane GUINGAND & Mathieu GIRARD.....	15 Juillet
Yevheniia DMYTRIIEVA & Michel COUTEAU.....	24 Juillet
Marjory BARONE & Anthony VERLOT.....	29 Juillet
Séverine LUCIENNE & Bruno BONNOTTE.....	29 Juillet
Justine DENOYER & Daniel ARROYO.....	5 Août

Colette DUVAL & Arthur BIASSE.....	19 Août
Sarah BEHAR & Franck RUSSO.....	26 Août
Sabrina GUERIN & David PRUDHOMME.....	26 Août
Margery DI GENUA & Jeton SABANI.....	26 Août
Stéphanie D'OLLONE & Nicolas BERNARD.....	2 Septembre
Clara BAUDOIN & Alexandre BEAUDET.....	2 Septembre
Marion CHABERT & Pascal PERETTI.....	15 Septembre
July SUISSA & François CLEMENT.....	16 Septembre
Anne MACQUET & Philippe BACCINO.....	16 Septembre
Margaux CHANCEREL & Pierre LE DONCHE.....	22 Septembre
Vanessa LOUEDOC & Aurélien FILIPPI.....	23 Septembre
Estelle FOLIARD & Philippe VENACHE.....	23 Septembre
Olga PAVLENKO & Guillaume MOUSTIER.....	30 Septembre
Gwennaëlle BOUGET & Christophe LITTERA.....	7 Octobre
Amélie ROUX & Nicolas GUILBAUD.....	14 Octobre
Yasuko TAJIMA & Edward L'HERISSON.....	27 Décembre

## DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS

ORSO Jeannine Veuve de Pierre GONZALEZ.....	25 Décembre à La Seyne-Sur-Mer
CHIAPALE Jean-Claude.....	11 Janvier à Marseille
MARC Louna.....	24 Janvier à Marseille
CONDEMI Victoire Veuve de Francis LASNIER.....	4 Février à La Seyne-Sur-Mer
BILLOUARD Richard.....	17 Février à La Cadière d'Azur
HEROUT André.....	23 Février à La Cadière d'Azur
PAUL Jeanne Veuve de Roger MULLER.....	7 Mars à Aix-En-Provence
CHARPENTIER Simone Epouse de Gilles MURU.....	7 Mars à Toulon
DE ROVERE Lucien.....	10 Mars à Sanary-Sur-Mer
TOPSAKALIAN Madeleine Epouse Louis MÉRALDI.....	20 Mars à La Cadière d'Azur
JEANSEAUME Antoine.....	20 Mars à La Ciotat
BALD Patrick.....	17 Mars à Colmar
BÉLORGEY Madeleine Veuve d'Yves LERAYS.....	25 Mars à La Ciotat
PASCAL Roger.....	11 Avril à La Cadière d'Azur
DE RUEDA Jean-Paul.....	13 Avril à La Cadière d'Azur
BERCHEMIN Jean-Luc.....	24 Avril à La Cadière d'Azur
LAÏ Berthe Veuve de Jean ARNAUD.....	24 Avril à La Ciotat
DUMONT Paul.....	12 Mai à La Cadière d'Azur
USAÏ Maria Epouse d'Alain CHARLIER.....	2 Mai à Marseille
GRASSOTTI Maurice.....	18 Mai à La Cadière d'Azur
GUIS Edouard.....	18 Mai à Revin
CHABRAN Henriette Veuve de Robert MARZINI.....	4 Juin à La Cadière d'Azur
SICARDI Claude.....	21 Mai à Ollioules
MOTTURA Patricia Epouse de Jean-Paul CAILLOL.....	8 Juin à La Seyne-Sur-Mer
MASCLE André.....	17 Juin à La Cadière d'Azur
MÉRALDI Louis.....	25 Juin à La Cadière d'Azur
MEYFFREN Eugène.....	16 Juin à La Seyne-Sur-Mer
CELLOU Andrée Veuve d'Yvan TRON.....	23 Juin à La Seyne-Sur-Mer
MOLINES Arnaud.....	27 Juin à Toulon
CAUSSIN Bernard.....	24 Juillet à Toulon
GINOUX Marie Veuve de Désiré ROUSSET.....	27 Août à La Cadière d'Azur
VENTRE Hélène Veuve de Gaston JOURDAN.....	5 septembre à La Ciotat
GOY René.....	5 Septembre à La Ciotat
PARDINI Corinne Epouse Guy BOUTIGNY.....	10 Septembre à La Cadière d'Azur
REPETTO Philomène Veuve de Charles PISSARELLO.....	26 Septembre
.....	à La Cadière d'Azur
CANOLLE Emile.....	6 Octobre à Marseille
BOUNIC Marie Veuve de Fernand ARCHIER.....	19 Octobre à La Cadière d'Azur
HERITIER Elsa Epouse de Nicolas DENJEAN.....	25 Octobre à La Seyne-Sur-Mer
GUEBEY Maurice.....	28 Octobre à Toulon
PAUL Marguerite Veuve de Louis CACHARD.....	11 Novembre à La Cadière d'Azur
SONAGLIA Nathalie Veuve de Marcellino BOSIO.....	19 Novembre à La Cadière d'Azur
LABADIE Marie-Louise Veuve de Pierre LAVAGNO.....	22 Novembre
.....	à La Cadière d'Azur
DECUGIS Joseph.....	30 Novembre à Hyères

Listes arrêtées au 16/12/2017 selon les avis reçus en mairie.



## BILAN DES TRAVAUX DEPUIS JUILLET 2017

(Liste non - exhaustive)

### TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS

- **Avenue André Favory** : réhabilitation du panneau d'information concernant la construction des réservoirs.
- **Avenue de La Libération** : pose d'une plaque commémorative.
- **Avenue Gabriel Péri** : aménagement partiel voirie pour embellissement et protection piéton.
- **Avenue Henri Jansoulin** : sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, extension des locaux de la Maison du Terroir et du Patrimoine.
- **Boulodrome** : changement lampes halogènes grillées
- **Chemin de Cuges haut** : dans le cadre des travaux préconisés par le P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt), élargissement et requalification partiels du chemin.
- **Chemin de La Lougne et du Mal-Vallon** : création et aménagement d'un caniveau grille pour récupération, canalisation et gestion des eaux de résurgence.
- **Chemin de Marenc et des Costes** : reprise de deux avaloirs de récupération des eaux de pluie et renforcement de la signalisation routière verticale existante.
- **Chemin des Aires Sainte Madeleine** : création d'une nouvelle aire de stationnement avec éclairage public et sous couverture vidéo-protection.
- **Chemin des Baumes** : réalisation d'un terrain de jeux multisports (city stade) et aménagements environnants.
- **Chemin des Baumes** : reprise intégrale du grillage de protection de l'aire de jeux et aménagement d'une nouvelle clôture séparative à proximité du terrain de jeux multisports (city stade).
- **Chemin des Roquettes** : réaménagement du pluvial et recalibrage de la buse existante du ruisseau.
- **Chemin des Vannières et des Ricards** : reprise absorption d'un caniveau grille existant et busage de la voirie.
- **Chemin des Salettes** : reprise du passage de route existant avec renforcement de l'assise soutenant la buse du caniveau pluvial.
- **Chemin des Vaussiers** : purges sur la voirie en raison de la présence de racines de pins.
- **Chemin du Pey Neuf** : sécurisation accotement suite à affaissement d'un mur de soutènement et balisage pour la circulation routière.
- **École élémentaire** : reprise finale (tranche 2) des peintures de l'ensemble des locaux intérieurs (classes, couloirs...).
- **École élémentaire** : pose d'un film anti-regard extérieur sur les fenêtres côté rue Paul Bert.
- **École maternelle** : reprise sécurisée des espaces extérieurs donnant sur la rue des Aires Longues et sur la rue Aristide Briand.
- **Église Saint André** : changement pour raison de sécurité et de fragilisation, du joug de la cloche du clocher.
- **Espace Culturel** : reprise peinture du plafond du rez-de-chaussée.
- **Hôtel de Ville** : mise aux normes du câblage de la téléphonie et du réseau informatique.
- **Oustalet (espace du groupe scolaire)** : reprise partielle des peintures intérieures.
- **Parking de la Font d'Abeille** : aménagement de bordures sur les bas-côtés de la rampe d'accès du deuxième niveau de stationnement.
- **Parking des Anciens Combattants** : installation d'une borne à deux places de stationnement pour recharge de batterie des voitures électriques.
- **Péri-urbain** : location balayeuse mécanique pour nettoyage des aiguilles de pins sur la voirie.
- **Route Départementale 66** : sous maîtrise d'ouvrage du Département du Var, busage du caniveau pluvial aérien existant et création d'une sur-largeur de voirie.
- **Route Départementale 66** : sous maîtrise d'ouvrage du Département du Var, reprise partielle de la voirie dégradée à cause de remontées de racines de pins.
- **Stade Municipal** : reprise partielle de l'ancien grillage de l'enceinte en grillage rigide – Tranche 2.
- **Salle municipale Lucien Fontanarosa** : pose d'un film anti – regard extérieur sur les fenêtres côté Place Charles de Gaulle.
- **Village** : mise en place et éclairage des illuminations pour les fêtes de fin d'année.
- **Village** : pose d'horloges astronomiques sur chaque groupe sectoriel de l'éclairage public, avec capteur photovoltaïque gérant le déclenchement et l'extinction de l'éclairage en fonction de la luminosité naturelle extérieure.
- **Village** : taille de l'ensemble des muriers platanes et de certains platanes (sur conseil du prestataire professionnel en charge de leur gestion) du domaine public.
- **Village (partie haute) - Centre Ancien - Phase 2** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la Porte Mazarine, de la Rue Blanquerie, de la Rue du Greffe, de la Place des Consuls (plateau supérieur compris), reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité – téléphonie – éclairage public) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).
- **Village (partie haute) - Centre Ancien - Avenant phase 2** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la Place des Prudhommes.



Avenue André Favory - Après



Avenue de la Libération - Pendant



Avenue de la Libération - Après



Avenue Gabriel Péri - Avant



Avenue Gabriel Péri - Pendant



Avenue Gabriel Péri - Après



Avenue Henri Jansoulin - Pendant



Avenue Henri Jansoulin - Pendant



Chemin de Cuges haut - Pendant



Chemin de Cuges haut - Pendant



Chemin de Cuges haut - Après



Chemin de Cuges haut - Après



Chemin de La Lougne et du Mal-Vallon - Pendant



Chemin de La Lougne et du Mal-Vallon - Après



Chemin de Marenc et des Costes - Après



Chemin des Aires Sainte Madeleine - Après



Chemin des Baumes - Avant



Chemin des Baumes - Pendant



Chemin des Baumes - Pendant



Chemin des Baumes - Pendant



Chemin des Baumes - Après



Chemin des Baumes - Après



*Chemin des Baumes - Avant*



*Chemin des Baumes -Après*



*Chemin des Baumes -Pendant*



*Chemin des Baumes -Après*



*Chemin des Baumes -Après*



*Chemin des Roquettes - Avant*



*Chemin des Roquettes - Après*



*Chemin des Vannières et des Ricards - Après*



*Chemin des Salettes - Avant*



*Chemin des Salettes - Pendant*



*Chemin des Salettes - Après*



Chemin du Pey Neuf - Après



Chemin du Pey Neuf - Après



École élémentaire - Après



École élémentaire - Après



École élémentaire - Après



École élémentaire - Après



École élémentaire - Après



École maternelle - Avant



École maternelle - Après



École maternelle - Après



*École maternelle - Avant*



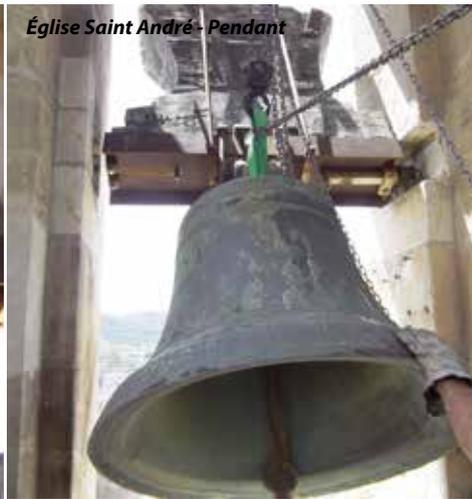
*École maternelle - Pendant*



*École maternelle - Après*



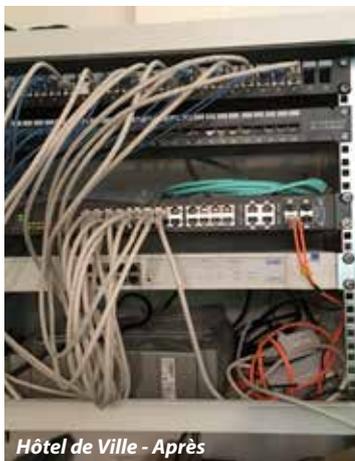
*Église Saint André - Avant*



*Église Saint André - Pendant*



*Église Saint André - Après*



*Hôtel de Ville - Après*



*Hôtel de Ville - Après*



*Espace Culturel - Après*



*Oustalet - Après*



*Oustalet - Après*



*Stade Municipal - Après*



*Salle Fontanarosa - Après*



*Route Départementale 66 - Avant*



*Route Départementale 66 - Pendant*



*Route Départementale 66 - Pendant*



*Route Départementale 66 - Après*



*Route Départementale 66 - Après*



*Parking de la Font d'Abeille - Avant*



*Parking de la Font d'Abeille - Après*



*Parking de la Font d'Abeille - Avant*



*Parking de la Font d'Abeille - Après*



*Parking des Anciens Combattants - Après*



*Péri-urbain - Pendant*



Village - Pendant



Village - Après



Village - Après



Village - Pendant



Village - Après



Village - Après



Village - Après



Village - Pendant



Village - Pendant



Village - Pendant



Village - Pendant



Village - Après



Village - Après



*Village Centre Ancien - Pendant*



*Village Centre Ancien - Pendant*



*Village Centre Ancien - Pendant*



*Village Centre Ancien - Après*



*Village Centre Ancien - Après*



*Village Centre Ancien - Après*



*Village Centre Ancien - Avant*



*Village Centre Ancien - Avant*



*Village Centre Ancien - Pendant*



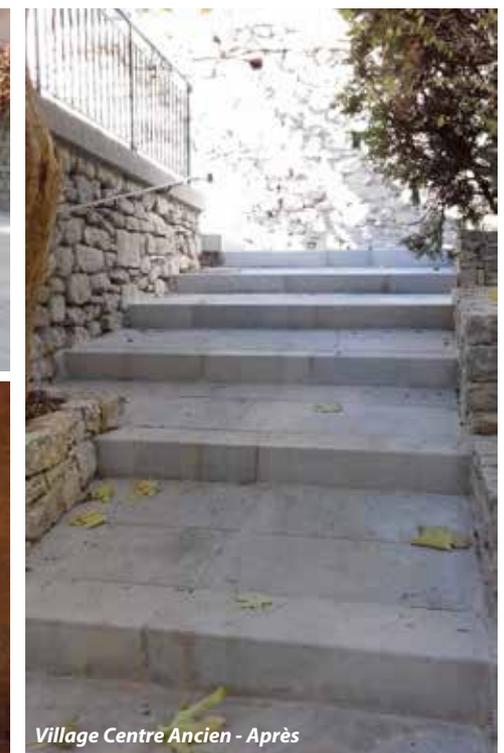
*Village Centre Ancien - Pendant*



*Village Centre Ancien - Pendant*



*Village Centre Ancien - Après*



*Village Centre Ancien - Après*



*Village - Après*



## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN EN COURS

- **Cimetière** : nouvelle tranche d'extension avec la fourniture et la pose de 60 caveaux supplémentaires de deux, quatre et six places.
- **Rue Aristide Briand** : création d'un point d'accueil multi services (ancienne Caisse d'Épargne) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Village** : réfection et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable (secteur quartier Sainte Madeleine).
- **Village (partie haute) - Centre Ancien - Phase 3** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la rue de l'Horloge, de la Rue du Grand Four, de la Traverse Marquand, de la Calade de la Petite Ruelle et de la rue de la Colle, reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité – téléphonie – éclairage public) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).



Cimetière - Pendant



Cimetière - Pendant



Village-Centre Ancien - Avant



Village-Centre Ancien - Avant



Village-Centre Ancien - Avant



Village-Centre Ancien - Pendant



Village-Centre Ancien - Pendant



Village-Centre Ancien - Pendant



Village-Centre Ancien - Pendant

## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN À VENIR

- **Avenue Henri Jansoulin** : renforcement et mise en sécurité de la barre rocheuse servant d'assise pour le village.
- **Boulodrome** : reprise et amélioration de l'éclairage avec ampoules basse consommation électrique. (Tranche 2.)
- **Bureau de La Poste** : réfection de la couverture / toiture.
- **Chapelle Sainte Anne** : réfection de la couverture / plafond.
- **Chemin du Pey Neuf** : élargissement et requalification du chemin avec sécurisation des accotements.
- **Eglise Saint André** : réfection partielle de la couverture / toiture.
- **Hôtel de Ville** : mise en sécurité de la cage d'escalier avec système de désenfumage en cas d'incendie et renforcement du plancher des archives.
- **Hôtel de Ville** : réfection de la peinture et mise en valeur du fer forgé du balcon.
- **Parking des Anciens combattants** : reprise partielle du revêtement du trottoir piéton.
- **Place Charles de Gaulle** : requalification du revêtement, de la signalisation routière horizontale de la voirie, réaménagement de l'éclairage public et de l'accessibilité dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Place Jean Jaurès** : réfection de la peinture du garde-corps et de la main courante.
- **Traverse des Pénitents Noirs** : requalification et aménagement de la voirie pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- **Village** : au droit du rond - point Roger Salengro et de l'avenue Henri Jansoulin (partie haute), confortement et mise en sécurité de la barre rocheuse.
- **Village (partie haute) - Centre Ancien - Avenant phase 3** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la Rue des Grenadiers et de la Rue du Jeu de Paume.



## TRAVAUX RÉALISÉS EN DIRECT PAR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

(Liste non - exhaustive)

### Administratif



Préparation Bulletin Municipal - Pendant



Distribution Bulletin Municipal - Pendant



Distribution Bulletin Municipal - Pendant

### Entretien Général



Pose banc chemin des Aires Sainte Madeleine - Après



Rénovation local chemin des Baumes - Pendant



Rénovation local chemin des Baumes - Pendant



Rénovation local chemin des Baumes - Pendant



Rénovation local chemin des Baumes - Pendant



Rénovation local chemin des Baumes - Après



## Entretien Général



Sécurisation City Stade chemin des Baumes - Pendant



Sécurisation City Stade chemin des Baumes - Pendant



Sécurisation City Stade chemin des Baumes - Après



École élémentaire : travaux anti - pigeons - Pendant



École élémentaire : travaux anti - pigeons - Après



École élémentaire : nettoyage cours - Pendant



École élémentaire : nettoyage cours - Pendant



École élémentaire : nettoyage cours - Après



École élémentaire : pose baguettes pour affichage - Pendant



École élémentaire : pose de porte-manteaux - Après



## Entretien Général



École maternelle : aménagement sortie de classe - Pendant



École maternelle : reprise peinture garde-corps - Après



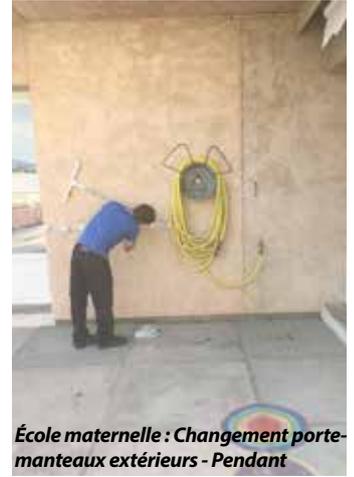
École maternelle : nettoyage cours - Pendant



École maternelle : nettoyage cours - Après



École maternelle : entretien bancs extérieurs - Pendant



École maternelle : Changement porte-manteaux extérieurs - Pendant



Pose sapins devanture Espace Culturel - Après



Déménagement mobilier scolaire salle de l'Oustaou - Pendant



Réparation mobilier scolaire salle de l'Oustaou - Pendant



Préparatifs festivités parking de la Font d'Abeille - Pendant



Préparatifs festivités parking de la Font d'Abeille - Pendant



Sécurisation Balet parking de la Font d'Abeille - Pendant



## Entretien Général



**Pose panneau zone de rencontre  
Place de la Dîme - Pendant**



**Pose panneau zone de rencontre Place de la Dîme - Après**



**Pose pressoir fête des vendanges  
rue Gabriel Péri - Pendant**



**Nettoyage fête des vendanges rue Gabriel Péri - Pendant**



**Travaux fête des vendanges rue Gabriel Péri - Pendant**



**Travaux fête des vendanges rue Paul Bert - Pendant**



**Débroussaillage sous Résidence Autonomie  
"Sainte-Madeleine" - Après**



**Entretien jeu de boules  
rond-point Roger Salengro - Pendant**



**Enlèvement jardinières disgracieuses  
Place des Pénitents Blancs - Pendant**



## Entretien Général



Entretien et nettoyage éclairage au sol rond-point Roger Salengro - Pendant



Changement bancs rond-point Roger Salengro - Pendant



Reprise incivisme rond-point Roger Salengro - Avant



Reprise incivisme rond-point Roger Salengro - Avant



Reprise incivisme rond-point Roger Salengro - Pendant



Reprise incivisme rond-point Roger Salengro - Pendant



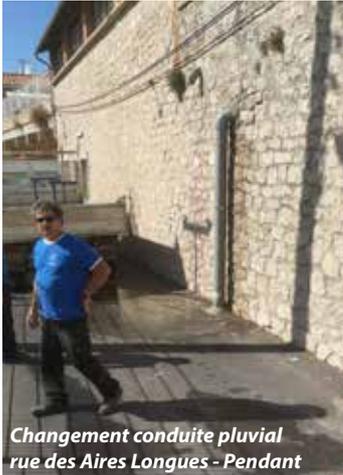
Débroussaillage puits de Saint Côme RD 266 - Après



Pose potelé pour protection façade - Après



## Entretien Général



Changement conduite pluvial  
rue des Aires Longues - Pendant



Reprise peinture porte d'entrée  
salle Fontanarosa - Après



Service propreté rue Gabriel Péri - Pendant



Service propreté rue Gabriel Péri - Pendant



Service propreté rue Gabriel Péri - Après



Sonorisation pour cérémonies commémoratives  
Pendant



Service propreté rond-point Roger Salengro  
Pendant



Service propreté Avenue du Moulin - Pendant



Nettoyage rue Tricot - Pendant



Service propreté rue Aristide Briand - Pendant



Service propreté rue Aristide Briand - Après



Espaces Verts



Reprise massif Cimetière - Pendant



Reprise massif Cimetière - Pendant



Reprise massif Cimetière - Pendant



Reprise massif Cimetière - Après



Fleurissement rue Gabriel Péri - Après

Entretien massifs et espaces verts pour label Villages Fleuris - Pendant



Entretien massifs et espaces verts pour label Villages Fleuris - Pendant



Entretien massifs et espaces verts pour label Villages Fleuris - Pendant



Entretien massifs et espaces verts pour label Villages Fleuris - Pendant



**Voirie**



*Panneaux signalisation routière avenue de la Libération - Avant*



*Panneaux signalisation routière avenue de la Libération - Pendant*

*Panneaux signalisation routière avenue de la Libération - Pendant*



*Panneaux signalisation routière avenue de la Libération - Après*



*Nettoyage caniveau aérien avenue de la Libération - Pendant*



*Abattage roseaux pour visibilité routière chemin de Cuges bas - Pendant*



*Pose chevron de signalisation routière chemin de Marenc et des Costes - Après*



*Cassure poteau téléphonique chemin de Saint Marc - Pendant*



*Cassure poteau téléphonique chemin de Saint Marc - Pendant*



*Cassure poteau téléphonique chemin de Saint Marc - Après*



*Signalisation parking chemin des Aires Ste Madeleine - Pendant*



*Signalisation parking chemin des Aires Ste Madeleine - Après*



*Entretien caniveau chemin des Arnauds - Pendant*



*Entretien caniveau chemin des Arnauds - Après*



## Voirie



*Reprise revêtement accotement chemin des Vallouches - Après*



*Nettoyage voirie en complément de la balayeuse automatique - Pendant*



*Débroussaillage chemin piétonnier de Saint Marc - Pendant*



*Débroussaillage chemin piétonnier de Saint Marc - Après*



*Nettoyage caniveau pluvial chemin de Saint Marc Piétonnier - Pendant*



*Nettoyage caniveau pluvial chemin de Saint Marc Piétonnier - Après*



*Pose signalisation routière rue Aristide Briand  
Pendant*



*Reprise pluvial rue des Aires Longues - Avant*



*Reprise pluvial rue des Aires Longues - Après*



## REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE (PARTIE HAUTE) - Centre Ancien PHASE 2 ET AVENANT

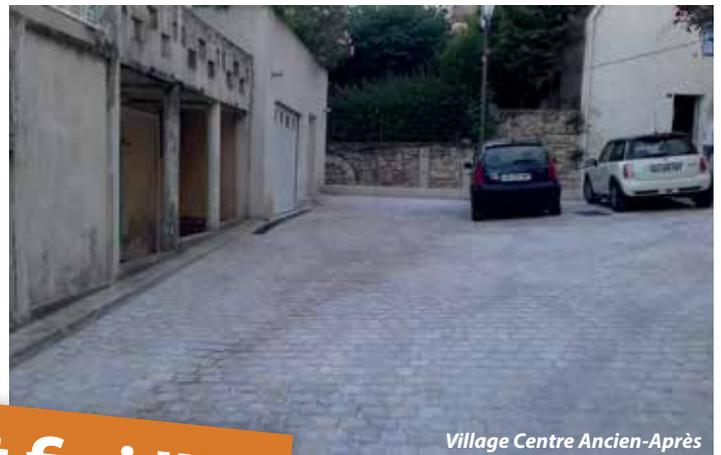
Après la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> phase au droit de la Place des Bergers, de la Rue de l'Octave, de la Rue de la Rate, de la Rue de l'Hôpital, de la Place Saint André, de la Place Sainte Madeleine, de la Rue Paradis et de la Rue des Anciennes Ecoles (avenant), les travaux de la 2<sup>ème</sup> phase de requalification et d'aménagement du Centre Ancien (partie haute) du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sont également finis au droit de la Porte Mazarine, de la Rue Blanquerie, de la Rue du Greffe, de la Place des Consuls (plateau supérieur compris) et de la Place des Prudhommes (avenant).



Village Centre Ancien-Après



Village Centre Ancien-Après



Village Centre Ancien-Après

**C'est fini !!!**



Village Centre Ancien-Après



Village Centre Ancien-Après



Village Centre Ancien-Après



Village Centre Ancien-Après



# REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE (PARTIE HAUTE) - Centre Ancien PHASE 3

Après la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> phase au droit de la Place des Bergers, de la Rue de l'Octave, de la Rue de la Rate, de la Rue de l'Hôpital, de la Place Saint André, de la Place Sainte Madeleine, de la Rue Paradis et de la Rue des Anciennes Ecoles (avenant), puis d'une 2<sup>ème</sup> phase au droit de la Porte Mazarine, de la Rue Blanquerie, de la Rue du Greffe, de la Place des Consuls (plateau supérieur compris) et de la Place des Prudhommes (avenant), les travaux de la 3<sup>ème</sup> phase de requalification et d'aménagement du Centre Ancien (partie haute) du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sont en cours au droit de la Rue de l'Horloge, de la Rue du Grand Four, de la Traverse Marquand, de la Calade de la Petite Ruelle et de la Rue de la Colle.



Village Centre Ancien-Avant



Village Centre Ancien-Avant



Village Centre Ancien-Avant

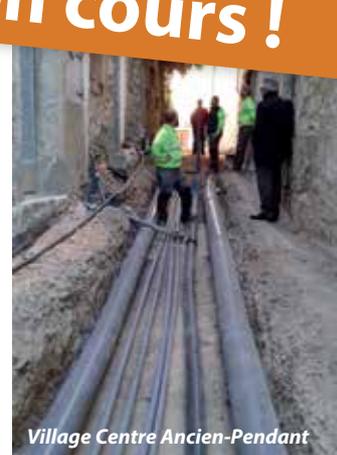


Village Centre Ancien-Pendant

**C'est en cours !**



Village Centre Ancien-Pendant



Village Centre Ancien-Pendant



Village Centre Ancien-Pendant



Village Centre Ancien-Pendant



Village Centre Ancien-Pendant



**ÉLARGISSEMENT ET REQUALIFICATION DU CHEMIN DE CUGES (HAUT)  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX OBLIGATOIRES DU P.P.R.I.F.  
(PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORÊT)  
IMPOSÉS PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT**



*Chemin de Cuges haut - Après*



*Chemin de Cuges haut - Après*



*Chemin de Cuges haut - Après*

**C'est fini !!!**



*Chemin de Cuges haut - Après*



*Chemin de Cuges haut - Après*



## INTERDICTION POUR LES CHIENS DOMESTIQUES EN LIBERTÉ SANS SURVEILLANCE SUR LA VOIE PUBLIQUE

### INTERDICTION POUR LES PERSONNES D'URINER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Suite à la pose de plusieurs distributeurs de sacs pour déjections canines avec poubelle incorporée dans le village, il a été constaté une nette amélioration de la situation d'ensemble et une vraie prise de conscience de certains propriétaires de chiens, qui procèdent désormais, de manière pérenne, à la récupération des excréments de leur animal domestique en utilisant le mobilier urbain installé en ce sens. Idem concernant le fait de ne plus laisser leur animal en liberté sans surveillance pour éviter que ce dernier urine dans les rues de notre village oh combien touristique, l'accompagnant dans des lieux bien mieux adaptés pour cela !

Malgré tout, des efforts restent à faire sur des zones bien identifiées désormais, où il est encore trop souvent constaté la présence de chiens laissés en liberté, dont les maîtres, après avoir ouvert la porte du domicile, attendent le retour « soulagé » de leur animal, bien souvent effectué, au droit des devantures de voisins que l'on croise et fréquente au quotidien...

Idem en ce qui concerne l'attitude de certaines personnes qui s'autorisent à uriner sur la voie publique et/ou contre les murs et façades de riverains excédés par ces attitudes vraiment désolantes, alors qu'il existe bien souvent et à quelques dizaines de mètres, des toilettes publiques ouvertes à tous et convenablement entretenues.

Vous en conviendrez, au-delà du problème hygiénique que ces deux états de fait posent, cet incivisme ne peut plus durer, il en va du cadre et du confort de vie de tout un chacun et d'un profond respect de son propre environnement et voisinage.

C'est pourquoi, la municipalité rappelle à ses administrés et à toutes les personnes susceptibles d'être concernées, même de manière ponctuelle ou saisonnière, que cela concerne un animal ou un individu, l'interdiction de « faire ses besoins » sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Il est rappelé plus spécifiquement que, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention (35 € amende forfaitaire - 150 € amende maximale), applicable par les agents de la police municipale.

À cela s'ajoute plus spécifiquement pour les chiens laissés en divagation sur la voie publique par leur propriétaire, une contravention - amende de 100 €, plus les frais de fourrière et/ou de vétérinaire engendrés.

#### RAPPEL À LA LOI : « ARTICLE R632-1 DU CODE PÉNAL » :

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe, le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu où avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.





## AUTOUR DE L'ÉCOLE

### RENTRÉE DES CLASSES

Retour à la semaine de 4 jours.  
En élémentaire, 179 élèves ont fait leur rentrée.  
En maternelle, 89 élèves.



### GARDERIE

Tous les soirs de 16h30 à 18h30, l'équipe communale assure la garderie. Le goûter est offert aux enfants. Des activités diverses sont proposées, coloriage, découpage, jeux en tout genre et repos.



### AMICALE LAÏQUE

Nouvelle équipe dynamique, pleine d'initiatives ; pour fêter Noël, spectacle et distribution de cadeaux offerts à chaque enfant par la municipalité.





## CENTRE DE LOISIRS

Nouveau prestataire : suite à l'appel d'offre, la Fédération des Œuvres Laïques intervient dorénavant sur notre commune la première semaine de chaque petites vacances (Toussaint- Février- Avril) et 6 semaines l'été dans notre centre d'accueil de l'Oustalet.

## MUSIQUE

Victoria Ladreyt, notre professeur de musique, intervient toujours dans chaque classe toutes les semaines et met au point plusieurs spectacles en collaboration avec les enseignants.

## 11 NOVEMBRE

Les élèves de Laurence Gauthier (CM1/CM2) et ceux de Stéphanie Casanova (CM2) ont participé à la cérémonie par des lectures émouvantes : carnets de guerre de soldats et extraits de journaux.

**RAPPEL :** Il faut contacter Marguerite Velasco et Fabienne Grégoire pour toutes démarches concernant les inscriptions à l'école, la cantine, la garderie, le bus et toutes les questions concernant l'école. Elles accueillent le public les lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h30 et les mercredi et vendredi de 7h45 à 12h.



# Mission Locale de l'Ouest Var (ou MIAJ)

La MIAJ est une association qui réunit les communes de l'ouest Var pour accompagner les adolescents et les jeunes adultes vers une formation qualifiante ou un emploi.

Son siège est à La Seyne mais des permanences existent dans notre commune.

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous habitez à La Cadière, vous vous posez des questions sur votre orientation, vous cherchez une formation ou un emploi, vous voulez des informations sur le service civique, les emplois aidés, la Garantie Jeunes, **Christine, conseillère à la MIAJ cherchera avec vous des réponses à vos questions.**

**Elle est présente à La Cadière les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi matin de chaque mois.**

**Vous pouvez la rencontrer en prenant rendez-vous avec elle en téléphonant à l'AJCC : tél 04 94 62 30 64.**



# Développement durable et classes numériques

Pour cette rentrée scolaire 2017-2018, l'Agglomération Sud Sainte Baume a reconduit les écoles du développement durable et les Classes Numériques.

Sur notre commune, l'école élémentaire Paul Bert compte à ce jour 175 tablettes pour les élèves et 7 TNI au sein des classes.

D'ailleurs la classe de Laurence Gauthier (CM1-CM2) participera à une nouvelle édition des Petits Reporters.

Concernant l'École du Développement Durable, les classes de Magali Corbani (CE1), Willy Vella (CE2), Anaïs Escuyer (CP) et Laure Viau (CP-CE1) sont inscrites à l'école de la biodiversité.

Les classes de Sandrine Blanchet (Maternelles), Laurence Gauthier (CM1-CM2) et Stéphanie Casanova (CM2) participeront à l'École de la Mer.

Durant l'année, d'autres classes devraient également s'insérer dans différents projets comme la Semaine Européenne du Développement Durable au printemps 2018.



## City Stade

Le city stade est en service depuis le mois de novembre. Nouvel outil sportif à la disposition des écoles durant le temps scolaire, puis pour le service Jeunesse et Sport les mercredi et samedi après-midi.

Il est également à la disposition des familles cadiérennes et de notre jeunesse tous les jours de 9h à 21h selon la réglementation d'utilisation établie.

Il permettra à chacun de trouver en ce lieu, un espace de détente et de plaisir autour d'activités physiques et sportives.

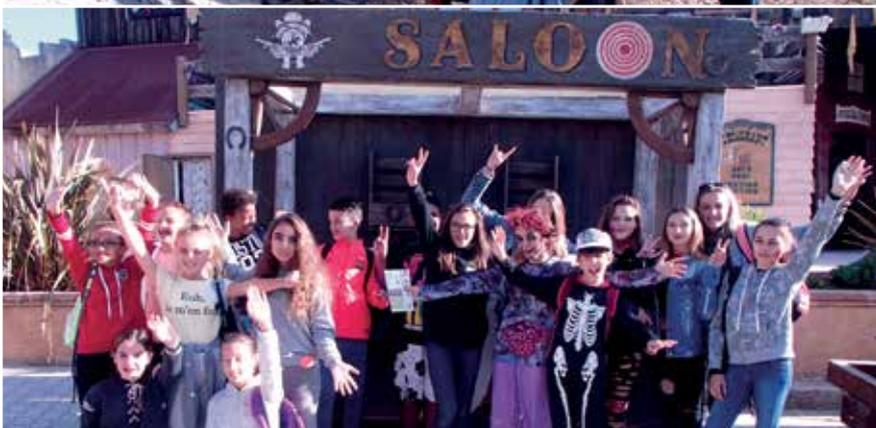
On peut y pratiquer le foot, le basket, le badminton, le volley, le hand ball etc..

Son inauguration a eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre en présence de M. Le Maire, d'une délégation municipale, d'une classe élémentaire, de responsables du tissu associatif cadiéren et des agents communaux qui travaillent auprès des enfants.

L'Adjoint au Sport, Joël POUTET, tient à rappeler que la pratique du sport a l'avantage de faire participer, de créer un lien social et un lieu de rencontre et d'échanges pour la jeunesse de notre commune.

Nous l'avons compris le city stade est amené à être plus qu'une simple structure c'est aussi un nouveau lieu de vie, nous espérons que les Cadiérens sauront se l'approprier et surtout le respecter.





## A.J.C.C. Accueil Jeunesse de la Commune de La Cadière

Depuis notre dernier bulletin municipal de nombreuses actions ont vu le jour au sein de notre Accueil Jeunesse. Animé par Marion SIMONIN et Sylvain ALBERTO sous la supervision de Joël POUTET, Adjoint au Maire une quarantaine d'enfants de 12 à 17 ans accèdent à de nombreuses activités physiques, sportives et culturelles.

Ainsi durant l'été 2017 nous avons proposé un mini camp dans le haut var incluant du kayak, du VTT, de l'accrobranche et une soirée feu de camp.

De même que des ateliers poterie, graph ou manuels au sein du foyer de l'A.J.C.C.

Les jeunes de la commune ont aussi participé à la mise en place du Balet de pitchoun, ils sont allés plusieurs fois à la plage, ont profité de jeux sportifs...

Sans oublier une journée à Aqualand, une randonnée aquatique, un après midi karting et l'accès à un parcours cross VTT !

Un été bien rempli pour la plus grande joie de nos jeunes et de leurs familles ; de quoi bien préparer leur rentrée scolaire 2017/2018 !

Le foyer a ouvert dès septembre, tous les mercredis et samedis après midi, ainsi que les autres jours de la semaine de 16h à 18h.

Durant les vacances d'octobre, une nouvelle fois les adolescents ont pu accéder aux nombreuses activités de la structure municipale dont les plus marquantes : escalade, spéléologie, journée ok Corral et téléphérique du Faron avec visite du Faron.

Le projet photographie argentique suit son cours et aboutira à une exposition du travail des jeunes courant 2018.

Vivement les prochaines vacances de février pour la suite des aventures de l'A.J.C.C.



## Animations offertes par la municipalité depuis le mois de juillet

Les fêtes offertes par la municipalité sont gratuites, elle sont complétées par les nombreuses animations organisées tout au long de l'année par les associations cadiérennes. Les parking, aussi, sont gratuits.

### Lou Baleti Deï Cadiero par "Boulègue"

Jeudi 13 juillet dès 19h30, Place Jean Jaurès et Parking de la Font d'Abeille, avec les groupes LMZG, Smokey Joe & the kid et DJ Ambiance soul funk



### Baleti dei Pitchoun par "Boulègue"

Samedi 5 août

Au cœur du Village

Des jeux pour des enfants qui s'en donnent à cœur joie



### Exposition de l'Été

Du 10 au 21 juillet, à l'Espace Culturel, une bien sympathique exposition : l'immense photos et les personnages (faits de matériel de récupération), d'Agnès Martin, les photos de Charlélie Fauvel, leurs lignes et leur lumière, les dessins, peintures, mosaïques et sculptures d'Antoine Verdonck qui expriment tout son talent et tout le plaisir qu'il prend à ces activités.



**Vendredi 14 juillet**  
À 18h, cérémonie patriotique  
et dépôt de gerbe  
au Monument aux Morts.  
À 20h30, bal avec Laurent TEATINO.





## Mardi 15 août à 21h30

Place Jean Jaurès  
BAL Avec le « VERY BAD CLUB »



## Dimanche 20 août

Le matin, cérémonie pour l'anniversaire  
de la libération de La Cadière d'Azur,  
dépôt de gerbes au monument aux morts  
À 21h30 place Charles de Gaulle,  
Spectacle avec Yves PUJOL  
Les spectateurs sont venus nombreux



## Semaine des associations Du 11 au 16 septembre

La plupart des associations de La Cadière ont répondu présentes pour participer à cette exposition. En cette période de rentrée ce fut pour chacun l'occasion de découvrir le panel des activités (sportives, culturelles, artistiques, d'échanges...) offertes dans notre commune.

Samedi 16, un apéritif offert par la municipalité a permis aux présidents de donner toutes les précisions sur les horaires et les tarifs. C'était le bon moment pour adhérer.





## LA FÊTE DES VENDANGES DIMANCHE 27 AOÛT 2017

- Défilé de Charrettes et du groupe L'Escolo
- Lanceurs de drapeaux avec le « gruppo Storico e Sbandieratori Città di Castiglion Fiorentino »
- Danses folkloriques avec le groupe L'Escolo de la Cadière
- Musique avec le groupe de Castiglion Fiorentino, Place Jean Jaurès
- Concert avec Little Red
- Musique avec la Lyre Vignerone
- Repas Cadiéren
- Visite commentée du village
- Dégustation gratuite et vente directe des vins d'AOP Bandol
- Vente de verres aux Armoiries de la Cadière
- Vente de tabliers et de porte-verres
- Exposition de la Vigne à la salle des Mariages organisée par les Amis de la Cadière

Vifs remerciements pour les familles PICHE Fortune et GRAVIER Cédric qui donnent les raisins.





## Fête de la science à la Cadière d'Azur



Du 11 au 14 octobre, cette manifestation s'intègre dans la Fête nationale de la Science.

Chercheurs, scientifiques et Cadiériens curieux du monde qui les entoure se sont côtoyés. Elle a été l'occasion de questions et de discussions toujours intéressantes, à la portée de tous, dans un climat convivial et chaleureux.

Pendant deux jours les enfants de l'école sont venus manipuler comme dans de vrais laboratoires. Une approche festive du travail scientifique leur a été proposée.

Les grands de l'école maternelle ont profité de la présence d'un biologiste pour comprendre pourquoi il est important de se laver les mains.

### RAPIDE TOUR D'HORIZON DES CONFÉRENCES ET DÉBATS.

**Au Cercle des Travailleurs, un café science, « Le langage des sons.»** présentation par la jeune équipe du laboratoire PRISM, CNRS, Aix-Marseille université, dirigé par Sølvi Ystad est venue avec son matériel pour une conférence très inter-active... comment conduire les yeux fermés en suivant des ordres simples (pas des paroles) donnés par des sons... Que nous dit le bruit du claquement de portière d'une voiture et comment le modifier pour qu'il nous donne envie de la posséder... bien d'autres exemples ont été présentés, sérieux ou ludiques. Il faut donc étudier les caractéristiques des bruits, les modifier pour obtenir un nouveau son qui nous dira autre chose... c'est ce que font ces passionnés.

### Vendredi 13 octobre « Du Big-Bang aux premières molécules » présentation de Louis Porte

Le Big-Bang : la théorie actuellement admise par les scientifiques : il y a 13,7 milliards d'années une « explosion » a été à l'origine de l'univers. À partir de cette énergie initiale va naître la matière (matière et anti-

matière) sous forme de particules élémentaires. En 3 minutes, 99% de la masse de l'univers s'est formée et 400 000 ans plus tard, la température ayant baissé, les atomes les plus simples peuvent se constituer. Un rayonnement électromagnétique s'échappe de cet ensemble. Les atomes formés se concentrent en amas grâce à la gravitation et forment les étoiles.

L'univers devient stable, mais continue à évoluer...

L'Homme apparaîtra plus tard...

### Samedi 14 octobre « Les Virus géants » présentation de Chantal Abergel

En 1992, en recherchant des bactéries responsables de la légionellose, un nouveau parasite a été découvert.

L'Université de la Méditerranée à Marseille l'a identifié en tant que virus. Comme les autres virus il utilise la machinerie cellulaire pour se reproduire mais il présente la particularité d'être beaucoup plus gros que tous les virus connus.

« Pandorannus », le plus grand d'entre eux, possède 2500 gènes et rien dans le monde vivant ne correspond à ces gènes là.

Leurs mystères restent donc grands et ils nous réservent de nouvelles surprises.

Pour terminer l'après-midi, Marie-Thérèse Giudici-Ortoni, Brigitte Gontéro-Meunier se sont jointes à Chantal Abergel pour animer une table ronde autour du monde mystérieux de l'infiniment petit : les interactions continues entre cellules, bactéries, virus constituent un ensemble dynamique avec des échanges réciproques et bénéfiques qui participent à l'évolution de la vie.

La Municipalité remercie les chercheurs qui se déplacent bénévolement jusqu'à La Cadière et ceux qui participent à l'organisation de cette Fête devenue un rendez-vous culturel attendu. Merci aussi à Sylvain, Dldier, Claudie...



## CINÉMA AUTREMENT 2017

L'année 2017 s'est terminée par trois soirées particulièrement appréciées.

Mireille Vercellino nous a promenés sur la frontière entre la Géorgie et l'Abkhazie avec « Terres Éphémères » puis au pays des Inuits entre tradition et modernité avec « Le Voyage au Groenland »

Gérard Estragon nous a présenté un film rare, d'abord censuré et aujourd'hui presque oublié :

« Le Rendez-vous des quais », tourné par Paul Carpita dans le Marseille d'après-guerre, sur fond de guerre d'Indochine et grève de dockers.

Merci à Mireille et Gérard de venir partager avec nous leur regard sur le cinéma.

### 11 novembre

Après la cérémonie en hommage aux soldats morts pour la France pendant la Grande Guerre, les Cadiériens se sont réunis autour d'une exposition où des panneaux mettaient en parallèle les événements militaires et les Cadiériens tués au combat en 1917.

L'année prochaine, centenaire de la fin de la guerre, l'exposition continuera. Nous espérons qu'elle pourra être complétée par des souvenirs (cartes postales, photos, médailles, objets divers...) de cette guerre. C'est pourquoi nous demandons à toute personne qui en aurait conservé dans sa famille de les confier quelques jours à la municipalité en novembre prochain : ce sera une façon d'honorer la mémoire du soldat auquel ces objets ont appartenu.





## 8° course des vignes

C'est le dimanche 12 novembre qu'a eu lieu la 8<sup>ème</sup> édition de la course des vignes, les inscriptions closes dès le samedi midi, un soleil magnifique, c'est 400 coureurs, 60 enfants qui ont participé à leurs courses respectives le tout dans une ambiance toujours aussi agréable remplie de bonne humeur, Parcours, ravitaillement, surveillance, sécurité le tout bien huilé depuis des années d'expérience.

Enfin le réconfort puisqu'à l'arrivée cette année était offert aux participants un splendide buffet campagnard, pâté, jambon, saucissons, fromages... le tout arrosé de bons vins appréciés de tous.

Un grand merci aux sponsors : Agence Arnaud de Saint Cyr, boucherie Verdonk, La Bas Varoise, EVEA Environnement, Kodak Saint Cyr, Boulangerie Pâtisserie au Pain Cadiéren, JS Sport Saint Cyr, La Caisse d'Epargne, la Carrosserie Velasco, La cave Coopérative « Les Vignerons de La Cadiérenne », Rappaport Plants Industrie, Edenforme, Boulangerie Au Vieux Four.

Merci également à toute l'équipe de bénévoles pour leur participation : organisation, sécurité, gestion des inscriptions et du buffet campagnard...

*Rendez-vous pour la 9<sup>ème</sup> édition en 2018 !*





## Fête de la Sainte Barbe

Le 10 décembre,  
les pompiers rassemblés  
ont fêté la Sainte-Barbe  
comme le veut la tradition



## SOUVENIR

### Inauguration de la place Louis Grena

Le 9 décembre

Le 4 octobre 2015, Louis GRENA, s'en est allé. Mais « Nade » vit dans nos cœurs et notre mémoire. Sa présence, toute d'amitié, d'affection, de solidarité et de liberté reste inaltérable.

Après la décision unanime du conseil municipal, le 6 décembre 2016, il a désormais un petit coin de terre de son village qui porte son nom, chemin des Baumes.





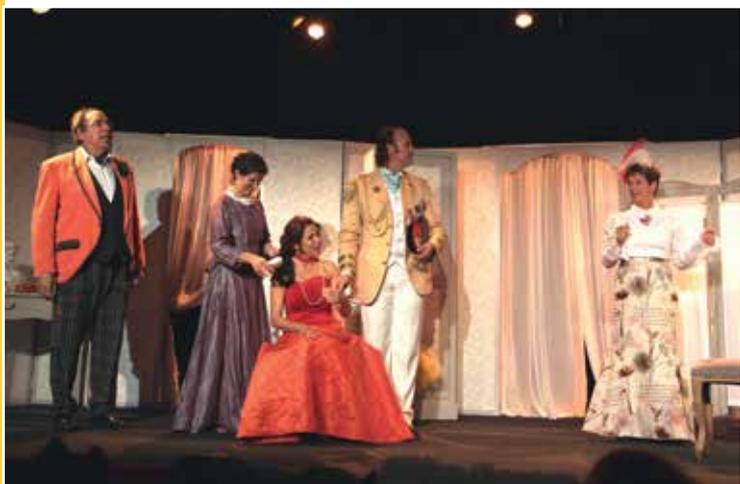
**Dimanche 17 décembre**  
Défilé de Santons avec l'Escolo  
et les 13 desserts offerts par la municipalita.



## "Festival de théâtre"

Cette année encore, la joyeuse et généreuse équipe de la Cie "le Théâtre de la Cadière" nous a donné rendez-vous pour un 31<sup>ème</sup> festival de Théâtre amateur. Elle a soigneusement sélectionné les meilleurs spectacles pour nous les offrir sur nos planches. Le rendez-vous fut honoré par de belles lettres de Feydeau, Balzac et Goldoni, par Brassens aussi, et par une explosion de rires et de bonne humeur.

Merci à Yves Caputo qui, il y a 32 ans, a eu envie de faire vivre le théâtre au village, (plaisir de l'art vivant), et de perpétuer ces moments de rencontres joyeuses.  
Bravo aux comédiens amateurs, bénévoles et passionnés !  
Bravo à vous cher Public car les troupes ont adoré jouer devant vous ! Elles ont trouvé que vous étiez un super public. Elles se bousculent pour revenir ! Donc merci car vous nous encouragez à poursuivre.  
Plein de bons voeux et rendez-vous pour 2018 !





**21 décembre**

## **CADEAUX ET MÉDAILLES D'HONNEUR**

À l'espace culturel, la distribution de cadeaux par le Père Noël aux jeunes enfants du personnel communal et des élus, terminée, le Maire René JOURDAN a eu, à son tour, le plaisir de remettre des médailles d'honneur à des membres du personnel avec la participation souriante de Martine GRAS, Directrice Générale des Services, et Robert DELEDDA premier adjoint décorait à son tour un adjoint technique de la Résidence Autonomie Sainte Madeleine.

Les récipiendaires :

- Christian PERNIER, ingénieur principal, deux médailles de vermeil pour 30 ans de service et d'or pour 35 ans
- René MUDADU, agent de maîtrise, médaille d'or pour 35 ans de service
- Daniel SIBILLE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, médaille de vermeil pour 30 ans de service
- Jacques BERTOLINO, chef de Police municipale, la médaille de vermeil pour 30 ans de service
- Martine ALLIES, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe a été décorée de la médaille d'argent pour 20 ans de service. Sous les applaudissements nourris, tout était prêt pour s'approcher du buffet tentateur !



**Feu d'artifice**  
1<sup>er</sup> janvier 2018





## Résidence Autonomie « Sainte-Madeleine »

À tout âge, décider de faire évoluer son cadre de vie est un choix important. Seul ou en couple, la résidence Autonomie « Sainte-Madeleine » propose des logements adaptés pour vivre en toute sérénité dans un environnement privilégié et sécurisé.

La particularité de l'Établissement est de proposer aux personnes ne souhaitant plus vivre seules chez elles, un mode d'hébergement qui garantit la même liberté que celle dont ils disposaient à leur domicile, tout en leur offrant une palette de services pour leur permettre :

- De continuer à vivre de manière indépendante ;
- De bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;

- D'utiliser des services collectifs : restauration, blanchisserie, animations... ;
- D'accéder à une offre d'actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d'autonomie ;
- D'accéder à un service de restauration
- D'accéder à un service de blanchisserie
- D'accéder à internet dans une partie de la résidence autonomie
- D'accéder à un dispositif de sécurité apportant aux résidents une assistance et un moyen de se signaler 24h/24h.
- D'accéder aux animations et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement.

### LES ACTIVITÉS SE SONT POURSUIVIES TOUT AU LONG DU 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2017

- Poursuite des ateliers de la prévention de la perte d'autonomie : 6 ateliers recueillant la satisfaction des participants (mémoire, sophrologie, gym douce, poterie, bien-être, zoothérapie)



Atelier gym douce



Poterie



Atelier de bien-être



Atelier de zoothérapie



- Évaluation des actions par les participants et les intervenants des actions mises en œuvre et réflexion sur la mise en place d'autres ateliers (balades dans le village, conférences, potager, goût, informatique...) avec toujours le même objectif : maintenir les séniors en forme et surtout de créer des liens entre eux.
- Poursuite des rendez-vous « repas gastronomiques » partagés avec des adhérents de l'association l'Âge Tresen présidée par Sylviane PRUDHOMME : « plaisir de se retrouver autour d'un bon repas tous les mois et de passer un bon moment » dixit André SICARD, résident depuis septembre 2016.
- Organisation de la journée découverte :
  - › De nombreux invités ont été conviés à (re) découvrir l'Établissement et les nombreux travaux qui y ont été entrepris afin d'améliorer les parties communes mais aussi des logements et qui se poursuivront tout au long de l'année 2018. Des travaux extérieurs ont été aussi réalisés par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, la Municipalité et mise en place de bancs destinés au repos des résidents mais aussi des visiteurs (cf photos)
  - › À la clôture de cette journée, le maire, René JOURDAN s'est félicité que la résidence soit largement ouverte à la vie en général et plus particulièrement à la vie associative et intergénérationnelle par l'organisation quasi permanente d'animations et de rencontres.
- Poursuite des lotos, organisés par l'association des séniors l'Âge Tresen soit à la résidence, soit dans la salle FONTANAROSA, et durant lesquels les participants sont invités à partager un goûter et parfois pour les plus chanceux à repartir avec des bras chargés de lots.
- Conférences sur la mémoire, sur l'amélioration du sommeil, sur la prévention et la sensibilisation à la sécurité routière



*Repas carnaval*



*Mauricette et Anne-Marie admirant le panorama face à la Sainte-Baume*



*Moment de détente sur un banc (Louis et André)*



*Coin TV*



## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE JOUR

Cette équipe contribue à maintenir un climat de convivialité et de qualité des services dans le respect des personnes avec cœur et professionnalisme.

- Christophe, le chef cuisinier toujours soucieux de l'équilibre alimentaire des résidents et responsable HSCT,
- Stéphanie et Victoria chargées de l'entretien, du service de table, à l'écoute des résidents pour sans cesse améliorer les prestations,
- Martine en charge de l'organisation, de la prévention et de la sécurité, toujours soucieuse du bien-être et de la sécurité des résidents,
- Annie en charge du secrétariat, de l'accueil répondant à toutes sortes de sollicitations tout en maintenant le bon équilibre dans les relations internes et externes,
- Jean- Pierre, Danielle, Chantal qui assurent les gardes de nuits toujours avec efficacité et bonne humeur.



*Anniversaire de Yolande, une de nos plus ancienne résidente*



## ATELIERS



*Prévention, sensibilisation à la Sécurité Routière*



*Amélioration qualité du sommeil*



*Atelier senteurs*



*Atelier mémoire*



## 30 ANS D'AMITIÉ AVEC LE CLUB KIWANIS BAIES DE SANARY / BANDOL / OLLIOULES

Les résidents ont accueilli avec un très grand plaisir le past président Jean CAZORLA ainsi que les membres du club KIWANIS venus, comme chaque année, fêter NOËL avec remises de cadeaux, dégustation de mignardises et animation musicale fort appréciée... mais aussi fêter les 30 ans d'amitié( 1987-2017) unissant la résidence autonomie (ex foyer logements) et le club service.

Après l'allocution du maire René JOURDAN, une plaque apposée sur le mur de la résidence autonomie, offerte par le club KIWANIS, a été dévoilée (cf photos), signalant leur indéfectible fidélité.

Les résidents ont chaudement applaudi les KIWANIENS, toujours soucieux d'humanité et de solidarité, pour cette très belle journée...

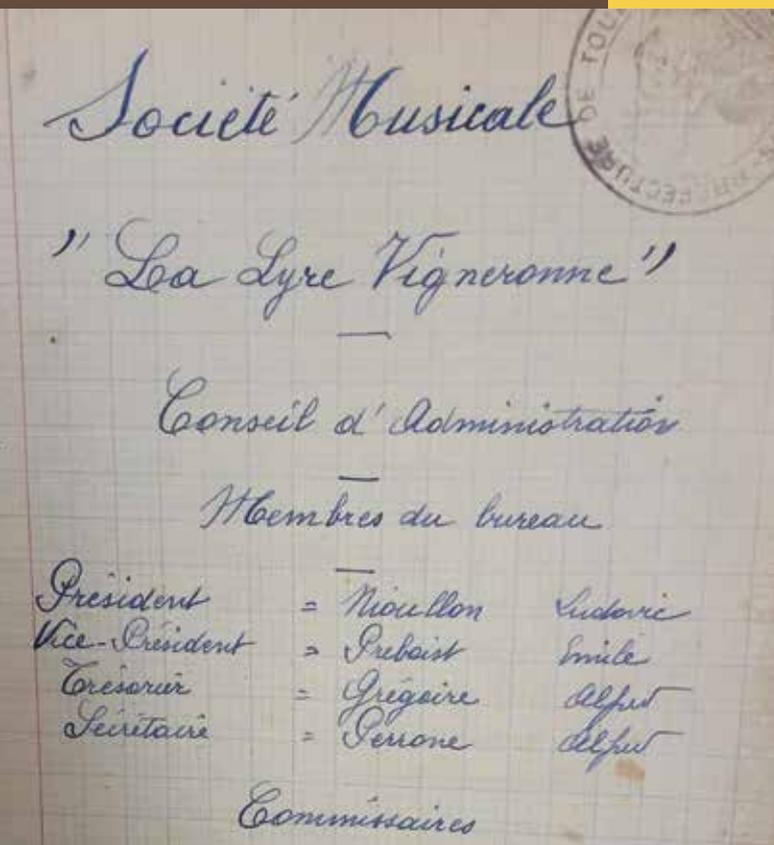


## NOËL avec les membres de l'association des séniors « l'Âge Tresen »

De jolies tables décorées par Stéphanie, Martine et Victoria, un délicieux repas préparé par le chef cuisinier Christophe, une animation musicale offerte par l'association des séniors... le tout agrémenté de bonne humeur, c'était le programme concocté par l'équipe de la résidence autonomie pour fêter NOËL (cf photos).

Au milieu de l'après-midi, des cadeaux, friandises... ont été offerts par la présidente Sylviane PRUDHOMME et son bureau, par Jackye LUCIANO et par l'équipe de la résidence autonomie... avant que l'animation reprenne, la piste de danse improvisée était prise d'assaut.





## La Lyre Vigneronne

La Lyre vigneronne créée au 19<sup>e</sup> siècle (voir bulletin municipal été 2017) est restée en sommeil dès 1914 alors que les jeunes Cadiérens, musiciens ou non, étaient mobilisés.

Il faut attendre 1934 pour qu'« un groupe important passionné de l'art musical se réunisse sous l'impulsion de Monsieur Duchaneau.

Un bureau est constitué avec Ludovic Nioullon, Emile Préboist, Alfred Grégoire, Alfred Perrone.

Palmyre Odonne est porte drapeau.

Monsieur Briganti est chef de musique. Après son décès accidentel, il est remplacé par Marius Perruzzo qui assure aussi la formation musicale en donnant 2 leçons par semaine.

Un an plus tard, La Lyre comptait plus de cent membres, animait les fêtes sportives de l'USC, participait à des spectacles avec le Groupe Artistique, présidé par Nazaire Jourdan, et gagnait de nombreuses médailles médailles.

Mais... arriva la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, les jeunes mobilisés de nouveau, la France envahie... La salle de répétition est réquisitionnée, La Lyre s'éteint et dépose ses fonds à la Caisse Nationale d'Epargne qui serviront à aider les soldats.

Mais, le 20 octobre 1944, une trentaine de Cadiérens se réunissent et décident la « remise en activité de la Société ». Il semble que le groupe artistique et la Lyre fusionnent. Une commission est créée sous la présidence de Nazaire Jourdan. Ensemble les 2 groupes participent aux fêtes de la Libération, à des soirées/spectacles. Les réunions regroupent beaucoup de monde au Cercle des Travailleurs. Grâce à l'enthousiasme de Monsieur Duchaneau le groupe de musique se déplace dans tout le Var jusqu'à St Maximin ou Fréjus, gagne de nombreuses médailles... la vie était belle surtout autour des repas de la Ste Cécile préparés par Claire Contini avec ses raviolis et quelquefois des grives...

Mais se préparaient les événements d'Algérie et une dernière assemblée générale s'est tenue (sans que le quorum soit atteint) le 17 novembre 1958. Elle sonna de nouveau l'arrêt de la Lyre Vigneronne. On le crut définitif.

Plus d'harmonie à La Cadière pendant une quarantaine d'années

Puis un jour, Albert Bonifay travaillant dans les vignes avec un ami, évoqua ses souvenirs : comment, avant son départ en Algérie, dans les années 50, il avait participé aux concerts et à la vie de La Lyre. C'est là pour retrouver ses plaisirs qu'il prit la décision, soutenu par René Jourdan de relancer La Lyre Vigneronne avec un groupe d'amis musiciens. Il en sera élu président.

Remplacé après de nombreuses années par Jean-Paul Pastourelly, La Lyre a encore de belles années devant elle.



**Pour que la musique continue à vivre encore longtemps à La Cadière, La municipalité et la Lyre Vigneronne créent une école de musique ouverte aux enfants et aux adultes. Instruments étudiés : bois, cuivres et percussions**

Pour tout renseignements s'adresser à :  
 Sylvain Alberto (04 94 62 30 64)  
 ou Renée Méric (tel 06 16 36 34 33)



## Concertation sur la sécurité

Le chef d'escadron Jean Marc PAYET, commandant la compagnie de gendarmerie de la VALETTE DU VAR a rencontré les Maires ainsi que les premiers adjoints pour une réunion d'information sur la sécurité le 15 décembre 2017. Les communes de La Cadière d'Azur, du Castellet, d'Evenos et de Signes étaient présentes.



## SOLIDARITÉ LOCALE

La municipalité par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune et peut apporter une aide aux personnes âgées, aux revenus modestes.

La situation parfois critique dans laquelle se trouvent certaines personnes âgées, titulaires du minimum vieillesse, d'une pension d'invalidité ou de reversion reflète le niveau insuffisant de leurs ressources.

### AIDE SOCIALE FACULTATIVE

#### Critères d'attribution :

- Être âgé de 70 ans au moins
- Résider dans la commune de La Cadière d'Azur depuis au moins 2 ans
- Avoir des ressources ne dépassant pas l'allocation de solidarité aux personnes âgées

### OÙ S'ADRESSER ?

Déposer une demande auprès du secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tél. : 04 94 98 25 20

***" Ensemble soyons solidaires  
pour aider les plus démunis "***



*« que 2018 nous apporte la santé,  
la paix et la réussite »*

